12 décembre

BULLETIN OFFICIEL 2019

Tome 1 : délibérations

L'AISNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SOMMAIRE

_____

Décisions du Conseil départemental Pages

- Réunion du 1er juillet 2019…….. 5
- Réunion du 9 décembre 2019…… 9

Décisions de la Commission permanente

- Réunion du 9 décembre 2019……. 35

*Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.*

***Le texte intégral** des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.*

DECISIONS

du Conseil départemental

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 1er JUILLET 2019

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/07/2019 à 15h44
Réference de l'AR : 002-220200026-20190701-DEAD10_10250-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 1 juillet 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

Autres absents : —

Mandats de : G. FOURRE, P. GRUNY, F. KARIMET, I. LETRILLART

RAPPORT N° 010
Affectation du résultat des Budgets en M57

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **010**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide les inscriptions budgétaires suivantes :

- Budget principal en recettes :

Chapitre 001	1 671 272,19 €	excédent
Chapitre 002	5 782 029,92 €	excédent
Chapitre 922	1 335 948,38 €	affectation

- Budget annexe de l'Espace muséographique de la Caverne du Dragon :
Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes au Chapitre 001	21 564,60 €	excédent
En dépenses au Chapitre 002	- 21 564,40 €	déficit

- Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :
Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En dépenses Chapitre 001	318 319,74 €	déficit
En dépenses Chapitre 002	78 646,34 €	déficit

- Budget annexe du Pôle Archéologique :
  Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes au Chapitre 001	8 219,42 €	excédent
En dépenses au Chapitre 002	48 990,03 €	déficit

- Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois :
  Décide de ratifier les inscriptions suivantes :

En recettes au chapitre 001	77 930,96 €	excédent
En dépenses au chapitre 002	508 855,08 €	déficit.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 09/07/2019 à 15:28:55
Référence : d698a1e2d9fc32a7b226dd25815e4691dfaeb0a2

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h06
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD150_10538-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150

Prime de service des agents relevant de la fonction publique hospitalière - Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **150**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les modalités de versement de la prime de service à l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille telles qu'elles figurent au rapport du Président.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:37 +0100
Ref:20191213_094401_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD350_10341-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 350

Center Parcs - Convention de concession de délégation de service public - Avenant relatif à la modification de l'annexe 7

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 350**,

Vu les délibérations de la Commission permanente des 6 septembre 2010 et 12 décembre 2011, relatives respectivement aux rapports n° 066 et 001,

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2016, relative au rapport n° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu la demande de la société PIERRE ET VACANCES, concessionnaire du Centre de loisirs de l'Ailette,

Vu l'article 33 de la convention de concession du 27 novembre 2003, relative au parc de l'Ailette,

Vu l'annexe 7 à ladite convention,

1) Emet un avis favorable à l'évolution des tarifs d'entrée de journée « Adulte et Parking », à compter du 1er janvier 2020, tels que décrits dans le rapport du Président ;

2) Prend acte que les tarifs se définiront désormais comme suit :
Forfait accès village à la journée :

Tarifs pour les <u>résidents axonais</u> :

A partir de 10h00 :
- Adulte : 25 €
- Enfant entre 3 et 12 ans : 17 €
- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Après 17h00 :
- Adulte : 19 €
- Enfant entre 3 et 12 ans : 14 €
- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Parking : gratuit,

Tarifs pour les <u>résidents hors département de l'Aisne</u> :

A partir de 10h00 :
- Adultes : 29 €
- Enfants entre 3 et 12 ans : 21 €
- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Après 17h00 :
- Adulte : 23 €
- Enfant entre 3 et 12 ans : 18 €
- Enfant de moins de 3 ans : gratuit

Parking : 8 € ;

3) Prend acte du maintien de l'exemption des frais de parking journaliers du Center Parcs, pour les détenteurs d'une carte grise axonaise ;

4) Emet un avis favorable à la mise en place à compter du 1er janvier 2020, dans le cadre d'activités scolaires à l'initiative des collèges axonais et sous réserve de disponibilité du Domaine, d'un tarif préférentiel de 14 € par collégien ou encadrant, applicable et réservable du lundi au vendredi, en dehors des jours ou périodes suivantes : jours fériés, dates spéciales et vacances scolaires. Le parking pour les véhicules amenant les élèves est gratuit ;

5) Emet un avis favorable aux conditions d'accueil des collégiens suivantes : groupes constitués d'au moins 20 personnes, accompagnement obligatoire par un encadrant du collège ;

6) Autorise le Président du Conseil départemental à signer un avenant à la convention de concession du 27 novembre 2003 relative au parc de l'Ailette, afin d'en modifier l'annexe 7 et de la mettre en concordance avec les nouvelles conditions tarifaires en vigueur.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:41 +0100
Ref:20191213_094401_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h18
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD650_10513-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 650

Appel à projets Insertion 2020
 # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 650**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Considérant qu'il convient de modifier, page 20 du *Recueil des rapports du Président*, l'intitulé des actions pour lesquelles le plafond de l'aide départementale est proposé à hauteur de 2 000 €, ainsi :

Actions **d'Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles** (et non Actions de Remobilisation et ActionsThématiques),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, pour la mise en œuvre des actions d'insertion 2020, les participations financières aux porteurs de projets, telles que désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte de l'attribution d'une bonification à hauteur de :

- 200 € pour toute sortie vers une formation qualifiante Programme Régional de Formation (PRF) ou vers un emploi durable de + 3 mois hors Atelier Chantier Insertion (ACI), concernant les accompagnements professionnels spécialisés,

- 150 € pour toute sortie vers une formation pré qualifiante ou qualifiante PRF, l'accès à l'emploi (1 mois minimum) ou signature d'une convention d'accueil et d'accompagnement "Bénévolat" avec une association et la signature du contrat CER+, concernant les temps d'activités bénévoles ;

3) Gage les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 934-4 RSA/régularisations de RMI du Budget départemental ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ou tout autre document à intervenir.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:39 +0100
Ref:20191213_094401_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h18
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD650_10513-DE-3

CHATEAU-THIERRY

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03551	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité		14 330 €	94,91%	13 600 €	10	1 360 €	5	1 360 €	6 800 €	1 000 €	Plafonnement à 6 places compte tenu du public mobilisable
2019-03552	CCAS CHÂTEAU THIERRY Anim' et vous	7 200 €	34 406 €	20,93%	7 200 €	6	1 200 €	6	1 200 €	7 200 €	1 200 €	
2019-03554	ADF 02 Savoir être en entreprise	8 670 €	11 556 €	100,00%	11 556 €	8	1 445 €	6	1 445 €	8 670 €	1 200 €	Plafonnement à 6 places compte tenu du public mobilisable
3		15 870 €			32 356 €			17		22 670 €	3 400 €	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03610	Croix Rouge Française Epicerie sociale	7 000 €	51 000 €	13,73%	7 000 €	40	175 €	40	175 €	7 000 €	6 000 €	
1		7 000 €			7 000 €			40		7 000 €	6 000 €	

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03596	ASSOCIATION PATS - La Mobilité, Un tremplin vers l'emploi et non un frein		21 600 €	100,00%	21 600 €	12	1 800 €	10	1 800 €	18 000 €		Plafonnement à 10 places pour la 1ère année de mise en place de cette nouvelle action Ouverture au public en orientation sociale
1		0 €			21 600 €	12		10		18 000 €		

THIERACHE

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03555	Devenir en Vermandois ETAP'EMPLOI - Guise	9 640 €	9 329 €	100,00%	9 329 €	8	1 166 €	**8**	1 166 €	**9 328 €**	**1 600 €**	
2019-03556	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	11 500 €	27 060 €	90,32%	24 440 €	20	1 222 €	**10**	1 222 €	**12 220 €**	**2 000 €**	Plafonnement à 1 session de 10 entrées sur Vervins
2019-03557	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Emploi et Formation dans l'Artisanat - La Capelle		25 719 €	70,76%	18 200 €	15	1 213 €	**15**	1 213 €	**18 195 €**	**3 000 €**	
3		21 140 €			51 969 €	43		**33**		**39 743 €**	**6 600 €**	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03611	Centre Communal d'Action Sociale d'HIRSON Les Ateliers d'Insertion	50 000 €	245 906 €	20,33%	50 000 €	25	2 000 €	**25**	2 000 €	**50 000 €**	**3 750 €**	
2019-03614	APTHAR BOUGEZ Hirson et Aubenton		28 784 €	87,55%	25 200 €	18	1 400 €	**12**	1 400 €	**16 800 €**	**1 800 €**	Plafonnement à 12 entrées
2019-03613	ADF 02 Soyons Solidaire La Capelle		17 325 €	100,00%	17 325 €	15	1 155 €	**15**	1 155 €	**17 325 €**	**2 250 €**	
2019-03612	Devenir en Vermandois Sésame vers l'insertion Guise	29 265 €	29 822 €	99,50%	29 672 €	15	1 978 €	**15**	1 978 €	**29 670 €**	**2 250 €**	
4		79 265 €			122 197 €	73		**67**		**113 795 €**	**10 050 €**	

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03597	Devenir en Vermandois Permis à la clé à Guise	16 000 €	17 200 €	93,02%	16 000 €	8	2 000 €	**8**	2 000 €	**16 000 €**		
2019-03598	Association Trajectoire - Auto Ecole Sociale à Hirson	24 750 €	57 400 €	98,26%	56 400 €	30	1 880 €	**15**	1 880 €	**28 200 €**		1 session de 15 entrées sous réserve de la recherche active d'un local , de l'accompagnement pour une 2éme présentation au code Amélioration attendue sur la communication avec l'équipe insertion
2		40 750 €			72 400 €	38		**23**		**44 200 €**		

LA FERE

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03562	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	18 240 €	27 060 €	95,20%	25 760 €	20	1 288 €	**16**	1 288 €	**20 608 €**	**3 200 €**	Plafonnement à 2 sessions de 8 entrées compte tenu du public mobilisable
2019-03561	ADF 02 Savoir être en entreprise Tergnier et Chauny	23 104 €	23 112 €	100,00%	23 112 €	16	1 444 €	**10**	1 444 €	**14 440 €**	**2 000 €**	Plafonnement à 1 session de 10 entrées compte tenu du public mobilisable
2019-03559	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France Accompagnement Spécifique des Travailleurs Indépendants	10 152 €	14 904 €	80,01%	11 924 €	12	994 €	**8**	994 €	**7 952 €**	**1 600 €**	Plafonnement à 8 entrées en ESP (entrée et sortie permanente) compte tenu du public mobilisable
2019-03563	CFP02 Mobilisé par mon insertion professionnelle	14 028 €	18 840 €	80,89%	15 240 €	12	1 270 €	**12**	1 270 €	**15 240 €**	**2 400 €**	
4		65 524 €			76 036 €	60		**46**		**58 240 €**	**9 200 €**	

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03615	ADF 02 Chemins d'Horizon sur Chauny	17 325 €	17 325 €	100,00%	17 325 €	15	1 155 €	**15**	1 155 €	**17 325 €**	**2 250 €**	
2019-03616	Hortibat Bénévole pourquoi pas moi? Tergnier		25 634 €	100,00%	25 634 €	15	1 709 €	**10**	1 709 €	**17 090 €**	**1 500 €**	Plafonnement à 10 entrées compte tenu du public mobilisable
2		17 325 €			42 959 €	30		**25**		**34 415 €**	**3 750 €**	

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03600	Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois Mobilité sur le Chaunois	12 500 €	161 191 €	7,75%	12 500 €	20	625 €	**20**	625	**12 500 €**		
1		12 500 €			12 500 €	20		**20**		**12 500 €**		

LAON

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03565	APRADIS de Picardie Découverte des métiers et préparation des projets professionnels s'inscrivant dans les secteurs sanitaire, médico-social et de l'aide à la personne	12 996 €	13 455 €	96,59%	12 996 €	12	1 083 €	**12**	1 083 €	**12 996 €**	**2 400 €**	
2019-03566	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Accompagnement spécifique des Travailleurs Indépendants	10 152 €	14 904 €	80,01%	11 924 €	12	994 €	**12**	994 €	**11 928 €**	**2 400 €**	
2019-03570	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France Emploi et Formation dans l'Artisanat		59 995 €	80,00%	47 996 €	35	1 371 €	**15**	1 371 €	**20 565 €**	**3 000 €**	Plafonnement à 15 entrées
2019-03567	CFP 02 - Mobilisé pour mon insertion professionnelle	20 208 €	26 760 €	82,06%	21 960 €	24	915 €	**12**	915 €	**10 980 €**	**2 400 €**	Plafonnement à 12 entrées
2019-03568	GRETA AISNE VIP - Vers l'inclusion professionnelle	20 400 €	50 498 €	100,00%	50 498 €	24	2 104 €	**12**	1 700 €	**20 400 €**	**2 400 €**	Plafonnement du ratio à 1 700 € et plafonnement à 1 session de 12 entrées
5		63 756 €			145 374 €	107		**63**		**76 869 €**	**12 600 €**	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03592	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) Nouveau départ - Laon	8 190 €	18 744 €	100,01%	18 746 €	14	1 339 €	**14**	1 339 €	**18 746 €**		
1		8 190 €			18 746 €	14		**14**		**18 746 €**		

LAON

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03618	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F) Nouvelle chance à Marle	16 929 €	23 259 €	100,00%	23 259 €	10	2 326 €	**10**	2 000 €	**20 000 €**	**1 500 €**	Plafonnement du ratio à 2 000 €
2019-03619	Les Restos du Coeur de l'Aisne Zebulon	20 000 €	53 050 €	37,70%	20 000 €	10	2 000 €	**10**	2 000 €	**20 000 €**	**1 500 €**	
2019-03620	CFP 02 - Acteur et actif dans la société à à Montcornet/St Erme/Pinon	42 636 €	52 950 €	84,14%	44 550 €	38	1 172 €	**34**	1 172 €	**39 848 €**	**5 100 €**	Reconduction du nombre d'entrées 2019
2019-03621	CFP 02 - Acteur et actif dans la société à Laon	19 008 €	24 610 €	80,29%	19 760 €	16	1 235 €	**16**	1 235 €	**19 760 €**	**2 400 €**	
2019-03622	Ville de LAON Envie d'autrement	24 000 €	38 770 €	72,22%	28 000 €	14	2 000 €	**12**	2 000 €	**24 000 €**	**1 800 €**	Reconduction du nombre d'entrées 2019
2019-03623	Ville de LAON Mise en valeur de la Cuve St Vincent et des Coteaux Laonnois	24 000 €	87 757 €	31,91%	28 000 €	14	2 000 €	**12**	2 000 €	**24 000 €**	**1 800 €**	Reconduction du nombre d'entrées 2019
6		146 573 €			163 569 €	102		**94**		**147 608 €**	**14 100 €**	

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03606	Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois Mobilité Code	12 680 €	13 120 €	100,00%	13 120 €	20	656 €	**20**	656	**13 120 €**		2 sessions de 10 entrées
1		12 680 €			13 120 €	20		**20**		**13 120 €**		

SAINT-QUENTIN

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03571	Devenir en Vermandois Visa vers les métiers du soin	12 808 €	12 465 €	100,00%	12 465 €	8	1 558 €	**8**	1 558 €	**12 464 €**	**1 600 €**	
2019-03572	Devenir en Vermandois Visa vers les métiers du transport et de la logistique		12 486 €	100,00%	12 486 €	8	1 561 €	**8**	1 561 €	**12 488 €**	**1 600 €**	
2019-03573	GRETA AISNE VIP - Vers l'inclusion professionnelle	40 800 €	50 498 €	100,00%	50 498 €	24	2 104 €	**20**	1 700 €	**34 000 €**	**4 000 €**	Reconduction du ratio 2019 soit 1 700 € Plafonnement à 2 sessions de 10 entrées
2019-03574	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Coop des cop	40 800 €	62 600 €	69,01%	43 200 €	24	1 800 €	**16**	1 700 €	**27 200 €**	**3 200 €**	Reconduction du ratio 2019 soit 1 700 € et plafonnement à 2 sessions de 8 entrées en raison de la capacité d'accueil des locaux
2019-03575	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Et toques	34 000 €	43 700 €	82,38%	36 000 €	20	1 800 €	**20**	1 700 €	**34 000 €**	**4 000 €**	Reconduction du ratio 2019 soit 1 700 € Précisions à apporter sur la mise à disposition des publics en ateliers sur les centres de loisirs
2019-03576	Passerelle Entreprises Territoire pour l'Emploi et la Qualification Diagnostic Mobilisation Activité	31 200 €	33 794 €	96,59%	32 640 €	24	1 360 €	**12**	1 360 €	**16 320 €**	**2 400 €**	Plafonnement à 1 session de 12 compte tenu du public mobilisable
2019-03577	ADF 02 Découverte des métiers du sanitaire et du social	15 300 €	15 300 €	100,00%	15 300 €	10	1 530 €	**10**	1 530 €	**15 300 €**	**2 000 €**	
7		174 908 €			202 589 €	118		**94**		**151 772 €**	**18 800 €**	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03593	S.A.A.T Pass'Pro vers la Sérénité cantons de Ribemont et St Simon		14 250 €	100,00%	14 250 €	20	713 €	**20**	**713 €**	**14 260 €**		2 sessions de 10 entrées
2019-03594	AFAD Accompagnement à la garde d'enfants	5 000 €	7 000 €	71,43%	5 000 €	16	313 €	**16**	313 €	**5 008 €**		2 sessions de 8 entrées
2		5 000 €			19 250 €	36		**16**		**19 268 €**		

SAINT-QUENTIN

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03624	Devenir en Vermandois Sésame vers l'insertion	28 215 €	29 235 €	100,00%	29 235 €	15	1 949 €	15	1 949 €	**29 235 €**	**2 250 €**	
2019-03637	Association Eco&logique Les rendez vous de l'éco-conciergerie		32 700 €	75,84%	24 800 €	16	1 550 €	10	1 550 €	**15 500 €**	**1 500 €**	Plafonnement à 10 entrées compte tenu des tensions possibles sur le public mobilisable
2019-03625	Centre Communal d'Action Sociale de GAUCHY (CCAS) Atelier de l'Amitié	40 000 €	47 200 €	89,41%	42 200 €	22	1 918 €	22	1 918 €	**42 196 €**	**3 300 €**	
2019-03626	Centre Socio-Culturel Fabrice TUPET de BOHAIN Côté Famille	70 000 €	87 970 €	90,94%	80 000 €	40	2 000 €	35	2 000 €	**70 000 €**	**5 250 €**	Reconduction du nombre d'entrées 2019
2019-	Association MultiCité Centre Social du Vermandois Collectif des possibles	36 000 €	42 600 €	84,51%	36 000 €	18	2 000 €	18	2 000 €	**36 000 €**	**2 700 €**	
2019-03627	Association Centre Social du Quartier Saint-Martin - L'Atelier Résonnance Solidaire A Saint-Martin	21 600 €	45 500 €	54,95%	25 000 €	12	2 083 €	12	1 800 €	**21 600 €**	**1 800 €**	Reconduction du ratio 2019 soit 1 700 €
2019-03636	Axions Formations Bénévolat actif		36 100 €	100,00%	36 100 €	30	1 203 €	15	1 203 €	**18 045 €**	**2 250 €**	Plafonnement à 15 entrées pour la 1ère année de mise en place de l'action
2019-03628	ADF 02 Soyons Solidaires !	17 325 €	17 325 €	100,00%	17 325 €	15	1 155 €	15	1 155 €	**17 325 €**	**2 250 €**	
7		213 140 €			290 660 €	168				**249 901 €**	**21 300 €**	

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-3607	Association Trajectoire Auto Ecole-Sociale Saint-Quentin et Bohain-en-Vermandois	83 000 €	136 620 €	94,95%	129 720 €	69	1 880 €	**51**	1 880 €	**95 880 €**		Plafonnement à 2 sessions de 18 entrées su Saint-Quentin et 1 session de 15 entrées sur Bohain-en-Vermandois
1		83 000 €			129 720 €	69		**51**		**95 880 €**		

SOISSONS

Accompagnement professionnel spécialisé

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03587	Passerelle Entreprises Territoirepour l'Emploi et la Qualification Mobilisation vers l'activité des BRSA primo arrivants	7 400 €	8 054 €	91,88%	7 400 €	10	740 €	10	740 €	7 400 €	2 000 €	
2019-03588	CFP 02 - Mobilisé par mon insertion professionnelle	11 960 €	16 300 €	77,91%	12 700 €	10	1 270 €	8	1 270 €	10 160 €	1 600 €	Plafonnement à 8 entrées compte tenu du public mobilisable Ouverture au public en orientation sociale Souhait de la mise en œuvre de l'action sur le secteur de Villers Cotterêts
2019-03589	ADF 02 Savoir être en entreprise sur Soissons	11 560 €	23 112 €	100,00%	23 112 €	16	1 445 €	10	1 445 €	14 450 €	2 000 €	Plafonnement à 1 session de 10 entrées
2019-03590	ADF 02 Un projet construit pour l'emploi de demain sur Soissons	7 704 €	7 704 €	100,00%	7 704 €	8	963 €	8	963 €	7 704 €	1 600 €	
2019-03591	ADF 02 Un pas vers l'emploi Soissons et Vailly/Aisne		30 816 €	100,00%	30 816 €	32	963 €	8	963 €	7 704 €	1 600 €	Plafonnement à 1 session de 8 entrées à Vailly/Aisne
5		38 624 €			81 732 €	76		44		47 418 €	8 800 €	

Accompagnement des parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03595	EQUILIBRE - Santé & qualité de Vie La parentalité et la gestion du temps	14 724 €	15 952 €	100,00%	15 952 €	12	1 329 €	12	1 329 €	15 948 €		Volume horaire consacré à l'acccompagnement du public à préciser
1		14 724 €			15 952 €	12		12		15 948 €		

Accompagnement vers les Temps d'Activités Bénévoles

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03638	ADF 02 Soyons Solidaires à Soissons	13 860 €	17 325 €	100,00%	17 325 €	15	1 155 €	15	1 155 €	17 325 €	2 250 €	
1		13 860 €			17 325 €	15		15		17 325 €	2 250 €	

SOISSONS

Mobilité

			Sollicité					Proposé				
Dossier	Objet	Subvention 2019	Budget	Taux	Montant demandé	Nbre d'entrées	Ratio/ ETP RSA	Nbre d'entrées	Ratio ETP BRSA	Montant proposé	Bonification proposée	Commentaires
2019-03608	Trajectoire Auto école solidaire		79 200 €	94,95%	75 200 €	40	1 880 €	20	1 880 €	**37 600 €**		Plafonnement à 1 session de 20 entrées
2019-03609	Association Médico Sociale Anne Morgan (AMSAM) Mobilité	12 900 €	139 978 €	14,75%	20 640 €	40	516 €	25	516 €	**12 900 €**		Reconduction du nombre d'entrées et de la participation départementale à hauteur de 2019
2		12 900 €			95 840 €	80				**50 500 €**		

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD651_10536-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 651

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) 2020
 # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 651**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le dispositif de bonification de l'Aide aux Chantiers d'Insertion tel que présenté au rapport du Président ;

2) Individualise les participations départementales 2020 aux porteurs d'Ateliers Chantiers d'Insertion telles que désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

3) Donne délégation à la Commission permanente du Conseil départemental en vue d'individualiser une bonification supplémentaire pour les chantiers qui auront intégré des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;

4) Gage les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 9344 - RSA/Régularisations de RMI du Budget départemental ;

5) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ou tout autre document à intervenir.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:44 +0100
Ref:20191213_094402_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD651_10536-DE

				Sollicité			Proposé		
Structure	**Intitulé de l'Atelier Chantier d'Insertion**	**ETP BRSA 2019**	**Participation départementale 2019 allouée**	**ETP Tout public 2020 sollicité**	**dont ETP BRSA 2020 sollicité**	**Participation départementale 2020 sollicitée**	**Participation départementale 2020 basée sur les ETP BRSA sollicités**	**Ratio /ETP BRSA**	**Bonification maximum basée sur les ETP tout public soit 1 500 € par ETP**
ADERMAS	Ici Bat	6,86	41 846 €	8,42	6,86	45 567 €	41 846 €	6 100 €	12 630 €
	Alter Ego			13,3	2	48 800 €	12 200 €	6 100 €	19 950 €
	Atelier Bois	6,86	41 846 €	8,42	6,86	51 362 €	41 846 €	6 100 €	12 630 €
	Service Plus	7,8	47 580 €	10,13	7,8	61 793 €	47 580 €	6 100 €	15 195 €
ADF	Recycl'Jouets	6,86	41 846 €	8,8	6,86	46 300 €	41 846 €	6 100 €	13 200 €
AIPSQ	Cap Vert	6,8	39 400 €	6,85	4,56	39 400 €	27 816 €	6 100 €	10 275 €
	RODA	6,8	41 480 €	6,85	4,56	41 785 €	27 816 €	6 100 €	10 275 €
	Restauration cadre de vie	8	31 760 €	9,14	5,7	31 760 €	31 760 €	5 572 €	13 710 €
	Du fil au Fer	7,98	48 678 €	8	5,7	48 800 €	34 770 €	6 100 €	12 000 €
	Paniers Verts	6,8	41 480 €	6,85	4,56	41 785 €	27 816 €	6 100 €	10 275 €
	Restaur'Habitat	3,43	20 923 €	6,75	3,42	20 923 €	20 862 €	6 100 €	10 125 €
ARBRES	Equipe verte	4,57	26 625 €	9,14	4,57	26 625 €	26 625 €	5 826 €	13 710 €
	Espaces naturels	4,57	27 877 €	6,84	4,57	27 877 €	27 877 €	6 100 €	10 260 €
	Multiservices	4,57	23 000 €	6,84	4,57	23 000 €	23 000 €	5 033 €	10 260 €
ASHE	Recycl'Services	17,37	105 957 €	22,72	17,37	105 957 €	105 957 €	6 100 €	34 080 €
	Friperie	1,14	6 954 €	3,28	1,14	6 954 €	6 954 €	6 100 €	4 920 €
Au Bas de l'Aisne	Ressourcerie	2	9 000 €	3,8	2	9 000 €	9 000 €	4 500 €	5 700 €
Association Vermandois Emploi Solidarité (AVES)	Savoir Fer	5,14	31 354 €	8	6,3	38 500 €	38 430 €	6 100 €	12 000 €
	Les créations d'Henri			4,56	2,28	14 000 €	13 908 €	6 100 €	6 840 €
Centre Communal d'Action Sociale d'HIRSON	Valorisation touristique des patrimoines naturels	5,7	34 770 €	6,9	5,7	34 770 €	34 770 €	6 100 €	10 350 €
	Accessibilité & Rénovation de l'Habitat	2,86	17 446 €	6,9	3,4	20 571 €	20 571 €	6 050 €	10 350 €
	Bien Etre Seniors	4,5	27 450 €	5,45	4,45	30 000 €	27 145 €	6 100 €	8 175 €
Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier - La Fère	Mise en valeur du patrimoine communautaire	6,86	41 846 €	7,43	6,86	50 000 €	41 846 €	6 100 €	11 145 €
	Mise en valeur des édifices cultuels	6,86	41 846 €	7,43	6,86	42 000 €	41 846 €	6 100 €	11 145 €
Communauté de communes de la Champagne Picarde	Valorisation du patrimoine rural	4,57	27 877 €	6,9	4,6	27 877 €	27 877 €	6 060 €	10 350 €
Communauté de communes du Chemin des Dames	Valorisation des chemins de randonnées	3,43	20 878 €	5,71	3,43	20 878 €	20 878 €	6 087 €	8 565 €
Communauté de communes d'Ouchy-Le-Château	Chantier itinérant Petit Patrimoine Bâti	5,71	34 768 €	6,84	5,71	35 000 €	34 831 €	6 100 €	10 260 €
Communauté de communes du Pays de la Serre	Découverte des métiers du bâtiment	2,85	17 257 €	6,9	3,42	20 862 €	20 862 €	6 100 €	10 350 €
	Découverte des métiers des services à la personne	3,43	20 923 €	6,9	3,42	20 862 €	20 862 €	6 100 €	10 350 €
Communauté de communes Picardie des Châteaux	Entretien des chemins de randonnée	4,58	27 938 €	6,85	4,57	30 000 €	27 877 €	6 100 €	10 275 €
Communauté de communes des Portes de la Thiérache	Réhabilitation du patrimoine rural	4,57	27 877 €	6,9	4,6	27 877 €	27 877 €	6 060 €	10 350 €
Communauté de communes de la Thièrache du Centre	Rénovation des biens patrimoniaux des communes de la Thiérache du Centre	6,86	41 846 €	13,5	8	56 000 €	48 800 €	6 100 €	20 250 €
Communauté de communes de Retz en Valois	Restauration du patrimoine rural	4,57	26 666 €	5,79	4,56	26 666 €	26 666 €	5 848 €	8 685 €
	Aménagement des sentiers de randonnées	5,71	34 831 €	5,7	4,56	26 666 €	26 666 €	5 848 €	8 550 €

				Sollicité			Proposé		
Structure	**Intitulé de l'Atelier Chantier d'Insertion**	**ETP BRSA 2019**	**Participation départementale 2019 allouée**	**ETP Tout public 2020 sollicité**	**dont ETP BRSA 2020 sollicité**	**Participation départementale 2020 sollicitée**	**Participation départementale 2020 basée sur les ETP BRSA sollicités**	**Ratio /ETP BRSA**	**Bonification maximum basée sur les ETP tout public soit 1 500 € par ETP**
Chiffons Essuyage Picardie	Coupes de chiffons	4	23 340 €	5,8	3,99	24 339 €	24 339 €	6 100 €	8 700 €
Coallia	Les serres de Nogentel	5,14	30 000 €	13,82	5,14	41 846 €	31 354 €	6 100 €	20 730 €
Devenir en Vermandois	Devenir en couleurs	8,14	49 654 €	8	8	48 469 €	48 469 €	6 059 €	12 000 €
	Créa vert	10,86	66 062 €	10,86	10,86	64 711 €	64 711 €	5 959 €	16 290 €
	Bat'Initiatives			8	8	48 800 €	48 800 €	6 100 €	12 000 €
EPLEFPA de Thièrache	Les Prés de Fontaine	5,71	34 831 €	8	5,71	42 000 €	34 831 €	6 100 €	12 000 €
Ferme de Moyembrie	Accompagnement de détenus en fin de peine	12	27 000 €	15	8	26 000 €	26 000 €	3 250 €	22 500 €
GrandSoissons Agglomération	Pépinière/Gestion arbustive	5,14	31 354 €	5,6	4,2	30 000 €	25 620 €	6 100 €	8 400 €
	Restauration du petit Patrimoine bâti	4,57	27 877 €	4,66	2,79	20 000 €	17 019 €	6 100 €	6 990 €
Hortibat	Innovert	6,8	41 480 €	9,12	6,84	41 480 €	41 480 €	6 064 €	13 680 €
	Maraîchage	6,8	41 480 €	11,4	9,12	55 632 €	55 632 €	6 100 €	17 100 €
Le Bois de deux mains	Recyclage du bois de fin de vie	10,29	62 769 €	13	11	79 300 €	67 100 €	6 100 €	19 500 €
Le Chênelet	Scierie à Signy Le Petit	2,29	10 500 €	7	4	10 500 €	10 500 €	2 625 €	10 500 €
Les Ateliers de Taux	Collecte de matières organiques pour valorisation par méthanisation	6,86	41 757 €	7,43	6,84	41 760 €	41 724 €	6 100 €	11 145 €
Les Restos du cœur	Recyclerie	5,92	28 156 €	10,4	10	28 156 €	28 156 €	2 816 €	15 600 €
Les Petits Boulots de l'Omois	Le Parchet	4,57	26 722 €	6,9	4,57	26 722 €	26 722 €	5 847 €	10 350 €
Quick Multi Services	Restauration et valorisation du patrimoine du Pays des Trois Rivières	4,57	27 450 €	5,5	4,56	28 000 €	27 816 €	6 100 €	8 250 €
REALISS	Régie de quartier	8,5	22 000 €	12,89	7	22 000 €	22 000 €	3 143 €	19 335 €
Régie de quartiers	Espaces verts			13,7	6,47	19 000 €	19 000 €	2 937 €	20 550 €
	Espaces urbains			11,8	2,73	8 000 €	8 000 €	2 930 €	17 700 €
	Nettoyage			15,4	7,16	21 000 €	21 000 €	2 933 €	23 100 €
Travaux Dépannage Express (TED)	Chantier rural itinérant	6,88	41 968 €	6,88	6,88	42 000 €	41 968 €	6 100 €	10 320 €
Un Château pour l'Emploi	Aménagement du Ru d'Essômes sur Marne et ses affluents	3,43	20 923 €	6,96	3,43	20 923 €	20 923 €	6 100 €	10 440 €
	Château de Château-Thierry	3,43	20 923 €	9,14	3,43	20 923 €	20 923 €	6 100 €	13 710 €
	Réhabilitation du patrimoine La Férois	3,43	20 923 €	6,86	4,57	27 877 €	27 877 €	6 100 €	10 290 €
	Patrimoine itinérant	3,43	20 923 €	6,86	3,43	20 923 €	20 923 €	6 100 €	10 290 €
	Quartier Pour l'Emploi	6,29	38 369 €	6,86	6,29	38 369 €	38 369 €	6 100 €	10 290 €
	Devoir de mémoire	4,57	27 877 €	6,86	4,57	27 877 €	27 877 €	6 100 €	10 290 €
Ville de CHATEAU-THIERRY	Entretien voirie mobilier urbain	4,57	23 200 €	6,8	4,57	23 200 €	23 200 €	5 077 €	10 200 €
Ville du NOUVION-EN-THIERACHE	Rénovation et valorisation du patrimoine communal	6,29	38 369 €	8,57	6,28	38 400 €	38 308 €	6 100 €	12 855 €
Ville de LAON	Les Remparts	6,26	38 186 €	9,1	6,26	39 000 €	38 186 €	6 100 €	13 650 €
Total		341,35	1 955 918 €	543,96	362,51	2 227 424 €	**2 046 110 €**		**815 940 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD652_10519-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : M. CARREAU, M. COLLET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 652

"Accompagnement psychologique" porté par le Service d'Actions Médico-Psycho-Sociales (SAMPS)
 # Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **652**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de prolonger pour six mois, à compter du 1er janvier 2020, l'action "Accompagnement psychologique" portée par le Service d'Actions Médico-Psycho-Sociales (SAMPS) ;

2) Individualise, en faveur de cette structure, une participation financière de 62 985 € pour 85 accompagnements, soit un ratio de 741 € par Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (BRSA) sur le disponible de l'Autorisation d'Engagement 2018-1 « Appel à projets insertion 2019 » du programme 12PDI au chapitre 9344 – RSA/Régularisations de RMI ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant à la convention 2019.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:43 +0100
Ref:20191213_094402_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD850_10537-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 850

Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : premières déclinaisons opérationnelles

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **850**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Considérant qu'il convient de compléter, page 47 du *Recueil des rapports du Président*, le dernier alinéa du rapport ainsi :

- Concernant le financement des actions évoquées dans la présente délibération (prime de stage incitative, dédommagement des MSU, recrutement des Médecins salariés, gratification des ambassadeurs), **les crédits seront inscrits à l'occasion du vote du Budget primitif 2020**,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le Plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité et du renforcement de la démographie médicale : premières déclinaisons opérationnelles, ainsi que les 5 axes définissant son cadre d'orientations complétés par l'actualité législative et les attentes des partenaires du Département ;

- Valide par ailleurs les premières déclinaisons opérationnelles du Plan départemental à savoir :
  - la prime de stage incitative,
  - le dédommagement financier des MSU,
  - le recrutement de Médecins salariés par le Département,
  - la gratification des Ambassadeurs s'engageant dans la promotion de notre territoire.

Le règlement d'attribution des aides sera approuvé par la Commission permanente du Conseil départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:34 +0100
Ref:20191213_094402_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 16/12/2019 à 16h11
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DEAD851_10532-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019 (après-midi)

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 851
Adaptation du régime d'aides Aisne Partenariat Investissement

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **851**,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide l'évolution du guide des aides d'Aisne Partenariat Investissement (API) par ajout d'une catégorie de projets suivant les caractéristiques ci-dessous :

Catégorie de projets :
Projets structurants / Enveloppe départementale.

Nature de l'aide :
Accompagnement des collectivités pour les travaux de mise en œuvre des préconisations issues du schéma départemental de vidéoprotection élaboré par la Gendarmerie nationale.

Dépenses éligibles :
Acquisition et pose du matériel de vidéoprotection dont système informatique d'intégration centralisée.

Bénéficiaires :
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Caractéristiques de l'aide :
Taux d'aide de 30 % sur le montant HT de l'assiette éligible.

Dossier à produire :
- Délibération de l'assemblée délibérante approuvant le projet, sollicitant l'accompagnement financier du Département, adoptant le plan de financement et s'engageant à prendre en charge la part non couverte par les subventions ;
- Note de présentation du projet incluant les préconisations issues du schéma départemental de vidéoprotection élaboré par la Gendarmerie nationale ;
- Plan de financement faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires, daté, cacheté et signé ;
- Calendrier prévisionnel de l'opération ;
- Devis estimatifs ou marchés ;

2) Prend acte de l'application immédiate de cette évolution pour la campagne API 2020, dont l'appel à projets est en cours.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.16 15:59:46 +0100
Ref:20191213_094402_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

DECISIONS

de la Commission permanente

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP0_10542-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 000
Déclaration de l'urgence pour les rapports N° 036 et 037

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 000**,

Vu le règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 036 et 037,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 036 et 037 intitulés :

N° 036 : Représentation du Département de l'Aisne au sein de l'Etablissement Public Médico-Social de l'agglomération de CHATEAU-THIERRY,

N° 037 : Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée,

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:35 +0100
Ref:20191213_094201_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP1_10529-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 001
Conventions de remboursements d'annuités

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions de remboursements d'annuités dont la liste et les détails sont communiqués en annexe au rapport du Président.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:42 +0100
Ref:20191213_094202_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2019 à 14h38
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP2_10503-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 002

Demande de garantie de l'emprunt pour le financement des travaux d'extension de l'EANM "L'envolée" de CHAUNY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'accorder la garantie du Conseil départemental de l'Aisne à l'Association des Parents et Enfants Inadaptés (APEI) de SAINT-QUENTIN à hauteur de 30 % du prêt d'un montant total de 3 690 000 € destiné à financer les travaux d'extension de l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) « l'Envolée » de CHAUNY et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt (offre n° U077189) joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- La garantie de la collectivité est accordée sur la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité ;

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Décide de l'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes de cautionnement à intervenir, relatifs au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'APEI de SAINT-QUENTIN.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.10 14:28:16 +0100
Ref:20191210_111403_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2019 à 14h38
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP2_10503-DE

Apei de Saint-Quentin
Les Papillons Blancs

CAFS
Centre d'accueil
Familial Spécialisé

CAJ
Centre d'activités de Jour

CH
Centre d'Hébergement

CHSVD
Centre d'Habitat avec
Service de Vie à Domicile

ESAT « L'envol »
Etablissement et Service
D'Aide par le Travail

Foyer de Vie
« L'Envolée »

IME
Institut Médico-Educatif

MAS
Maison d'Accueil
Spécialisée

SAMSAH
Service d'Accompagnement
Médico-Social
Pour Adultes Handicapés

SAAF
Service d'Accompagnement
De l'Accueil Familial

Délibération du Conseil d'Administration De l'Apei de Saint-Quentin du 24 octobre 2019

EXTENSION EANM « L'ENVOLEE »

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

AVEC PREFINANCEMENT

Taux fixe

Echéances trimestrielles

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total *de* 3 690 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'extension de 17 places (dont 9 places nouvelles) du Foyer de vie l'Envolée, située 9 à 17B rue des œuvres de Chine à 02300 CHAUNY.

Séance du 24/10/19

Etaient présents :

Le Conseil d'administration de l'APEI de Saint-Quentin après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, la Présidente est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 3 Lignes du Prêt pour un montant total de

3 690 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Apei de Saint-Quentin
Les Papillons Blancs

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	PHARE 1 753 360,59 euros
-Durée de la phase de préfinancement : **-Durée de la phase d'amortissement :**	de 3 à 24 mois 30 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,92 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : **Montant :**	PHARE 270 895,22 euros
-Durée de la phase de préfinancement : **-Durée de la phase d'amortissement :**	de 3 à 24 mois 20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,70 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

Apei de Saint-Quentin
Les Papillons Blancs

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : **Montant :**	PHARE 1 665 744, 19 euros
-Durée de la phase de préfinancement : **-Durée de la phase d'amortissement :**	de 3 à 24 mois 15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,57 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

A cet effet, le Conseil d'Administration de l'Apei de Saint-Quentin autorise sa Présidente, Madame Edith FOUCART comme délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

A Saint-Quentin, le 24 octobre 2019

La Présidente,

Edith FOUCART

P/o Joël CATHY
Président Adjoint

Apei de Saint-Quentin
27 rue de la Sous-Préfecture
02107 SAINT-QUENTIN
Tél. : 03 23 64 47 24
secretariat.siege@apeistq.fr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2019 à 10h34
Référence de l'AR : 002-210201604-20191017-d2019_173-DE

SC 11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'AISNE

ARRONDISSEMENT
de LAON

CANTON
de CHAUNY

COMMUNE
de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 octobre 2019

L'an deux mille dix neuf, le 17 octobre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 octobre 2019 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Charline LEROY
Jean-Pierre CAZE
Yves VALLERAND
Régis LAPERSONNE
David TELATYNSKI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Carole BARTHELEMY
Robert GERARD
Alban DELFORGE
Nabil AÏDI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Dany THIESSET
Jean-Pierre GUIOT
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI

Mandat de procuration : Mme GAUDEFROY à M. TELATYNSKI ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme PLATEAUX à M. CAZE ; M. NIHOUARN à M. LIEFHOOGHE ; Mme DEFRUIT à M. LAPERSONNE ; Mme REES à M. VALLERAND ; Mme PHOYU à M. DELFORGE
Secrétaire de séance : Mme VENNEMAN

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2019 à 10h34
Référence de l'AR : 002-210201604-20191017-d2019_173-DE

Délibération 2019-173

11 – APEI LES PAPILLONS BLANCS – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE DES EMPRUNTS DESTINES A FINANCER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU FOYER DE VIE « L'ENVOLEE »

L'APEI de St Quentin a décidé de procéder à l'extension du foyer de vie « l'Envolée » situé 9 à 17 b rue des Œuvres de Chine.

Ce projet d'extension de 1 224 m² permettra d'accueillir 15 personnes supplémentaires en situation de handicap sur le site.

Les effectifs après extension seront de 30 personnes en internat et 12 personnes en accueil de jour.

Le foyer de vie représentera 2 432,68 m² avec 32 chambres disponibles dont 17 accessibles handicapés.

Le montant des travaux est estimé à 4 100 000 € auquel s'ajoute 200 000 € pour l'équipement.

Afin de financer les travaux, l'APEI a fait appel à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant de 3 690 000 €.

La proposition de prêts de la CDC se décompose de la façon suivante :

- 1 753 360,59 € sur 30 ans au taux fixe de 1,92 %
- 270 895,22 € sur 20 ans au taux fixe de 1,70 %
- 1 665 744,19 € sur 15 ans au taux fixe de 1,57 %

L'APEI sollicite la Ville afin d'obtenir une garantie sur ces trois emprunts à hauteur de 70 %.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances moins une abstention,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **3 690 000** euros souscrit par l'APEI Les Papillons blancs à Saint-Quentin, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer l'Extension du Foyer de Vie « L'Envolée » de l'APEI de Saint-Quentin située 9 à 17bis rue des Œuvres de Chine 02300 CHAUNY.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2019 à 10h34
Référence de l'AR : 002-210201604-20191017-d2019_173-DE

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PHARE 1 665 744,19 euros
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,57 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

La Ville s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 23/10/2019
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Sandra BRULE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 octobre 2019
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Marcel LALONDE.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2019 à 10h34
Réference de l'AR : 002-210201604-20191017-d2019_173-DE

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :
Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PHARE 1 753 360,59 euros
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 30 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,92 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PHARE 270 895,22 euros
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	1,70 %
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire avec échéance déduite

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

REÇU le 25 OCT. 2019 Rép:

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

afaq ISO 9001 Qualité

n°600

MONSIEUR LE DIRECTEUR
APEI DE SAINT-QUENTIN
27 RUE DE LA SOUS PREFECTURE
02100 ST QUENTIN

Dossier n° : U077189
Suivi par : **DEHEDIN Arnaud**
Tél. : 03 22 71 10 26
Courriel : arnaud.dehedin@caissedesdepots.fr

Amiens, le 17 octobre 2019

Objet : Financement de l'opération d'extension de l'EANM L'Envolée de 36 Place, située 9 à 17B rue des oeuvres de Chine à 02300 CHAUNY.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Anne BATT
Secrétaire générale
Direction régionale Hauts-de-France

Pièces jointes :
- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Dossier n° U077189
Opération : CN Ext. 17 places FV L'Envolée (n° 5080659)
Date limite de validité de l'offre : 19/09/2020
Montant total du financement CDC : 3 690 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 17/01/2020

Documents à produire et conditions préalables

Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- Décision / délibération d'autorisation d'emprunt

Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

- Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
- Garantie CD02
- Garantie(s) conforme(s) Commune de Chauny

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Dossier n° U077189
Opération : CN Ext. 17 places FV L'Envolée (n° 5080659)
Date limite de validité de l'offre : 19/09/2020
Montant total du financement CDC : 3 690 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 17/01/2020

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition n°1 - 3 prêt(s)

Offre CDC				
Caractéristiques	PHARE	PHARE	PHARE	
Enveloppe	-	-	-	
Montant	1 665 744,19 €	1 753 360,59 €	270 895,22 €	
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Taux de période	0,39 %	0,48 %	0,42 %	
TEG[1]	1,56 %	1,91 %	1,69 %	
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	
Marge fixe sur index de préfinancement	0 %	0 %	0 %	
Taux d'intérêt du préfinancement	1,57 %	1,92 %	1,7 %	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	
Phase d'amortissement				
Durée	15 ans	30 ans	20 ans	
Index	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	
Marge fixe sur index	-	-	-	
Taux d'intérêt	1,57 %	1,92 %	1,7 %	
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Dossier n° U077189
Opération : CN Ext. 17 places FV L'Envolée (n° 5080659)
Date limite de validité de l'offre : 19/09/2020
Montant total du financement CDC : 3 690 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 17/01/2020

Phase d'amortissement (suite)				
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %	0 %	0 %	

1 L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) susmentionné, calculé selon un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/365"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

2 La marge fixe sur index et/ou le taux d'intérêt sont valables pour tout accord de l'emprunteur intervenant avant la date limite de validité de la cotation. Au-delà de cette date, les taux seront actualisés selon la procédure suivante. Cette actualisation vous sera adressée par la Caisse des Dépôts par écrit à votre demande. Si vous souhaitez contractualiser sur cette base, il vous appartiendra, 15 jours avant la date de fin de validité de cette nouvelle cotation, de nous adresser votre réponse par courrier.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Dossier n° U077189
Opération : CN Ext. 17 places FV L'Envolée (n° 5080659)
Date limite de validité de l'offre : 19/09/2020
Montant total du financement CDC : 3 690 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 17/01/2020

Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

		PHARE		PHARE		PHARE			
Type de garantie	Dénomination / Désignation	Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)		
Collectivités locales	CMNE DE CHAUNY	1 227 352,41	70,00	189 626,65	70,00	1 166 020,93	70,00		
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L'AISNE	526 008,18	30,00	81 268,57	30,00	499 723,26	30,00		

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Dossier n° U077189
Opération : CN Ext. 17 places FV L'Envolée (n° 5080659)
Date limite de validité de l'offre : 19/09/2020
Montant total du financement CDC : 3 690 000,00 €
Date limite de validité de la cotation : 17/01/2020

Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Subvention DEPARTEMENT	410 000,00 €	10,00
Total des prêts CDC	3 690 000,00 €	90,00
Fonds propres	0,00 €	0,00
TOTAL des ressources	**4 100 000,00 €**	**100,00**

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

afaq ISO 9001

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

Proposition Commerciale 1

Emprunteur : 0401484 - APEI PAPILLONS BLANC ST QUENTIN
Opération : Construction
Produit : PHARE

Capital prêté : 1 665 744,19 €
Taux actuariel théorique : 1,57 %
Taux effectif global : 1,56 %
Intérêts de Préfinancement : 52 788,3 €
Taux de Préfinancement : 1,57 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/01/2022	1,57	34 262,30	27 762,40	6 499,90	0,00	1 637 981,79	0,00
2	17/04/2022	1,57	34 153,97	27 762,40	6 391,57	0,00	1 610 219,39	0,00
3	17/07/2022	1,57	34 045,64	27 762,40	6 283,24	0,00	1 582 456,99	0,00
4	17/10/2022	1,57	33 937,31	27 762,40	6 174,91	0,00	1 554 694,59	0,00
5	17/01/2023	1,57	33 828,98	27 762,40	6 066,58	0,00	1 526 932,19	0,00
6	17/04/2023	1,57	33 720,64	27 762,40	5 958,24	0,00	1 499 169,79	0,00
7	17/07/2023	1,57	33 612,31	27 762,40	5 849,91	0,00	1 471 407,39	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	17/10/2023	1,57	33 503,98	27 762,40	5 741,58	0,00	1 443 644,99	0,00
9	17/01/2024	1,57	33 395,65	27 762,40	5 633,25	0,00	1 415 882,59	0,00
10	17/04/2024	1,57	33 287,32	27 762,40	5 524,92	0,00	1 388 120,19	0,00
11	17/07/2024	1,57	33 178,99	27 762,40	5 416,59	0,00	1 360 357,79	0,00
12	17/10/2024	1,57	33 070,65	27 762,40	5 308,25	0,00	1 332 595,39	0,00
13	17/01/2025	1,57	32 962,32	27 762,40	5 199,92	0,00	1 304 832,99	0,00
14	17/04/2025	1,57	32 853,99	27 762,40	5 091,59	0,00	1 277 070,59	0,00
15	17/07/2025	1,57	32 745,66	27 762,40	4 983,26	0,00	1 249 308,19	0,00
16	17/10/2025	1,57	32 637,33	27 762,40	4 874,93	0,00	1 221 545,79	0,00
17	17/01/2026	1,57	32 528,99	27 762,40	4 766,59	0,00	1 193 783,39	0,00
18	17/04/2026	1,57	32 420,66	27 762,40	4 658,26	0,00	1 166 020,99	0,00
19	17/07/2026	1,57	32 312,33	27 762,40	4 549,93	0,00	1 138 258,59	0,00
20	17/10/2026	1,57	32 204,00	27 762,40	4 441,60	0,00	1 110 496,19	0,00
21	17/01/2027	1,57	32 095,67	27 762,40	4 333,27	0,00	1 082 733,79	0,00
22	17/04/2027	1,57	31 987,34	27 762,40	4 224,94	0,00	1 054 971,39	0,00
23	17/07/2027	1,57	31 879,00	27 762,40	4 116,60	0,00	1 027 208,99	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	17/10/2027	1,57	31 770,67	27 762,40	4 008,27	0,00	999 446,59	0,00
25	17/01/2028	1,57	31 662,34	27 762,40	3 899,94	0,00	971 684,19	0,00
26	17/04/2028	1,57	31 554,01	27 762,40	3 791,61	0,00	943 921,79	0,00
27	17/07/2028	1,57	31 445,68	27 762,40	3 683,28	0,00	916 159,39	0,00
28	17/10/2028	1,57	31 337,35	27 762,40	3 574,95	0,00	888 396,99	0,00
29	17/01/2029	1,57	31 229,01	27 762,40	3 466,61	0,00	860 634,59	0,00
30	17/04/2029	1,57	31 120,68	27 762,40	3 358,28	0,00	832 872,19	0,00
31	17/07/2029	1,57	31 012,35	27 762,40	3 249,95	0,00	805 109,79	0,00
32	17/10/2029	1,57	30 904,02	27 762,40	3 141,62	0,00	777 347,39	0,00
33	17/01/2030	1,57	30 795,69	27 762,40	3 033,29	0,00	749 584,99	0,00
34	17/04/2030	1,57	30 687,36	27 762,40	2 924,96	0,00	721 822,59	0,00
35	17/07/2030	1,57	30 579,02	27 762,40	2 816,62	0,00	694 060,19	0,00
36	17/10/2030	1,57	30 470,69	27 762,40	2 708,29	0,00	666 297,79	0,00
37	17/01/2031	1,57	30 362,36	27 762,40	2 599,96	0,00	638 535,39	0,00
38	17/04/2031	1,57	30 254,03	27 762,40	2 491,63	0,00	610 772,99	0,00
39	17/07/2031	1,57	30 145,70	27 762,40	2 383,30	0,00	583 010,59	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	17/10/2031	1,57	30 037,37	27 762,40	2 274,97	0,00	555 248,19	0,00
41	17/01/2032	1,57	29 929,03	27 762,40	2 166,63	0,00	527 485,79	0,00
42	17/04/2032	1,57	29 820,70	27 762,40	2 058,30	0,00	499 723,39	0,00
43	17/07/2032	1,57	29 712,37	27 762,40	1 949,97	0,00	471 960,99	0,00
44	17/10/2032	1,57	29 604,04	27 762,40	1 841,64	0,00	444 198,59	0,00
45	17/01/2033	1,57	29 495,71	27 762,40	1 733,31	0,00	416 436,19	0,00
46	17/04/2033	1,57	29 387,38	27 762,40	1 624,98	0,00	388 673,79	0,00
47	17/07/2033	1,57	29 279,04	27 762,40	1 516,64	0,00	360 911,39	0,00
48	17/10/2033	1,57	29 170,71	27 762,40	1 408,31	0,00	333 148,99	0,00
49	17/01/2034	1,57	29 062,38	27 762,40	1 299,98	0,00	305 386,59	0,00
50	17/04/2034	1,57	28 954,05	27 762,40	1 191,65	0,00	277 624,19	0,00
51	17/07/2034	1,57	28 845,72	27 762,40	1 083,32	0,00	249 861,79	0,00
52	17/10/2034	1,57	28 737,39	27 762,40	974,99	0,00	222 099,39	0,00
53	17/01/2035	1,57	28 629,05	27 762,40	866,65	0,00	194 336,99	0,00
54	17/04/2035	1,57	28 520,72	27 762,40	758,32	0,00	166 574,59	0,00
55	17/07/2035	1,57	28 412,39	27 762,40	649,99	0,00	138 812,19	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
56	17/10/2035	1,57	28 304,06	27 762,40	541,66	0,00	111 049,79	0,00
57	17/01/2036	1,57	28 195,73	27 762,40	433,33	0,00	83 287,39	0,00
58	17/04/2036	1,57	28 087,40	27 762,40	325,00	0,00	55 524,99	0,00
59	17/07/2036	1,57	27 979,06	27 762,40	216,66	0,00	27 762,59	0,00
60	17/10/2036	1,57	27 870,92	27 762,59	108,33	0,00	0,00	0,00
Total			**1 863 991,21**	**1 665 744,19**	**198 247,02**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

20

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

61

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

Proposition Commerciale 1

Emprunteur : 0401484 - APEI PAPILLONS BLANC ST QUENTIN
Opération : Construction
Produit : PHARE

Capital prêté : 1 753 360,59 €
Taux actuariel théorique : 1,92 %
Taux effectif global : 1,91 %
Intérêts de Préfinancement : 68 070,31 €
Taux de Préfinancement : 1,92 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/01/2022	1,92	22 967,54	14 611,34	8 356,20	0,00	1 738 749,25	0,00
2	17/04/2022	1,92	22 897,91	14 611,34	8 286,57	0,00	1 724 137,91	0,00
3	17/07/2022	1,92	22 828,27	14 611,34	8 216,93	0,00	1 709 526,57	0,00
4	17/10/2022	1,92	22 758,64	14 611,34	8 147,30	0,00	1 694 915,23	0,00
5	17/01/2023	1,92	22 689,00	14 611,34	8 077,66	0,00	1 680 303,89	0,00
6	17/04/2023	1,92	22 619,37	14 611,34	8 008,03	0,00	1 665 692,55	0,00
7	17/07/2023	1,92	22 549,73	14 611,34	7 938,39	0,00	1 651 081,21	0,00
8	17/10/2023	1,92	22 480,10	14 611,34	7 868,76	0,00	1 636 469,87	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/01/2024	1,92	22 410,46	14 611,34	7 799,12	0,00	1 621 858,53	0,00
10	17/04/2024	1,92	22 340,83	14 611,34	7 729,49	0,00	1 607 247,19	0,00
11	17/07/2024	1,92	22 271,19	14 611,34	7 659,85	0,00	1 592 635,85	0,00
12	17/10/2024	1,92	22 201,56	14 611,34	7 590,22	0,00	1 578 024,51	0,00
13	17/01/2025	1,92	22 131,92	14 611,34	7 520,58	0,00	1 563 413,17	0,00
14	17/04/2025	1,92	22 062,29	14 611,34	7 450,95	0,00	1 548 801,83	0,00
15	17/07/2025	1,92	21 992,65	14 611,34	7 381,31	0,00	1 534 190,49	0,00
16	17/10/2025	1,92	21 923,02	14 611,34	7 311,68	0,00	1 519 579,15	0,00
17	17/01/2026	1,92	21 853,38	14 611,34	7 242,04	0,00	1 504 967,81	0,00
18	17/04/2026	1,92	21 783,75	14 611,34	7 172,41	0,00	1 490 356,47	0,00
19	17/07/2026	1,92	21 714,11	14 611,34	7 102,77	0,00	1 475 745,13	0,00
20	17/10/2026	1,92	21 644,48	14 611,34	7 033,14	0,00	1 461 133,79	0,00
21	17/01/2027	1,92	21 574,84	14 611,34	6 963,50	0,00	1 446 522,45	0,00
22	17/04/2027	1,92	21 505,21	14 611,34	6 893,87	0,00	1 431 911,11	0,00
23	17/07/2027	1,92	21 435,57	14 611,34	6 824,23	0,00	1 417 299,77	0,00
24	17/10/2027	1,92	21 365,94	14 611,34	6 754,60	0,00	1 402 688,43	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/01/2028	1,92	21 296,30	14 611,34	6 684,96	0,00	1 388 077,09	0,00
26	17/04/2028	1,92	21 226,67	14 611,34	6 615,33	0,00	1 373 465,75	0,00
27	17/07/2028	1,92	21 157,03	14 611,34	6 545,69	0,00	1 358 854,41	0,00
28	17/10/2028	1,92	21 087,40	14 611,34	6 476,06	0,00	1 344 243,07	0,00
29	17/01/2029	1,92	21 017,76	14 611,34	6 406,42	0,00	1 329 631,73	0,00
30	17/04/2029	1,92	20 948,13	14 611,34	6 336,79	0,00	1 315 020,39	0,00
31	17/07/2029	1,92	20 878,49	14 611,34	6 267,15	0,00	1 300 409,05	0,00
32	17/10/2029	1,92	20 808,86	14 611,34	6 197,52	0,00	1 285 797,71	0,00
33	17/01/2030	1,92	20 739,22	14 611,34	6 127,88	0,00	1 271 186,37	0,00
34	17/04/2030	1,92	20 669,59	14 611,34	6 058,25	0,00	1 256 575,03	0,00
35	17/07/2030	1,92	20 599,95	14 611,34	5 988,61	0,00	1 241 963,69	0,00
36	17/10/2030	1,92	20 530,32	14 611,34	5 918,98	0,00	1 227 352,35	0,00
37	17/01/2031	1,92	20 460,68	14 611,34	5 849,34	0,00	1 212 741,01	0,00
38	17/04/2031	1,92	20 391,05	14 611,34	5 779,71	0,00	1 198 129,67	0,00
39	17/07/2031	1,92	20 321,41	14 611,34	5 710,07	0,00	1 183 518,33	0,00
40	17/10/2031	1,92	20 251,78	14 611,34	5 640,44	0,00	1 168 906,99	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	17/01/2032	1,92	20 182,14	14 611,34	5 570,80	0,00	1 154 295,65	0,00
42	17/04/2032	1,92	20 112,51	14 611,34	5 501,17	0,00	1 139 684,31	0,00
43	17/07/2032	1,92	20 042,87	14 611,34	5 431,53	0,00	1 125 072,97	0,00
44	17/10/2032	1,92	19 973,24	14 611,34	5 361,90	0,00	1 110 461,63	0,00
45	17/01/2033	1,92	19 903,60	14 611,34	5 292,26	0,00	1 095 850,29	0,00
46	17/04/2033	1,92	19 833,97	14 611,34	5 222,63	0,00	1 081 238,95	0,00
47	17/07/2033	1,92	19 764,33	14 611,34	5 152,99	0,00	1 066 627,61	0,00
48	17/10/2033	1,92	19 694,70	14 611,34	5 083,36	0,00	1 052 016,27	0,00
49	17/01/2034	1,92	19 625,06	14 611,34	5 013,72	0,00	1 037 404,93	0,00
50	17/04/2034	1,92	19 555,43	14 611,34	4 944,09	0,00	1 022 793,59	0,00
51	17/07/2034	1,92	19 485,79	14 611,34	4 874,45	0,00	1 008 182,25	0,00
52	17/10/2034	1,92	19 416,16	14 611,34	4 804,82	0,00	993 570,91	0,00
53	17/01/2035	1,92	19 346,52	14 611,34	4 735,18	0,00	978 959,57	0,00
54	17/04/2035	1,92	19 276,89	14 611,34	4 665,55	0,00	964 348,23	0,00
55	17/07/2035	1,92	19 207,25	14 611,34	4 595,91	0,00	949 736,89	0,00
56	17/10/2035	1,92	19 137,62	14 611,34	4 526,28	0,00	935 125,55	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	17/01/2036	1,92	19 067,98	14 611,34	4 456,64	0,00	920 514,21	0,00
58	17/04/2036	1,92	18 998,35	14 611,34	4 387,01	0,00	905 902,87	0,00
59	17/07/2036	1,92	18 928,71	14 611,34	4 317,37	0,00	891 291,53	0,00
60	17/10/2036	1,92	18 859,08	14 611,34	4 247,74	0,00	876 680,19	0,00
61	17/01/2037	1,92	18 789,44	14 611,34	4 178,10	0,00	862 068,85	0,00
62	17/04/2037	1,92	18 719,81	14 611,34	4 108,47	0,00	847 457,51	0,00
63	17/07/2037	1,92	18 650,17	14 611,34	4 038,83	0,00	832 846,17	0,00
64	17/10/2037	1,92	18 580,54	14 611,34	3 969,20	0,00	818 234,83	0,00
65	17/01/2038	1,92	18 510,90	14 611,34	3 899,56	0,00	803 623,49	0,00
66	17/04/2038	1,92	18 441,27	14 611,34	3 829,93	0,00	789 012,15	0,00
67	17/07/2038	1,92	18 371,63	14 611,34	3 760,29	0,00	774 400,81	0,00
68	17/10/2038	1,92	18 302,00	14 611,34	3 690,66	0,00	759 789,47	0,00
69	17/01/2039	1,92	18 232,36	14 611,34	3 621,02	0,00	745 178,13	0,00
70	17/04/2039	1,92	18 162,73	14 611,34	3 551,39	0,00	730 566,79	0,00
71	17/07/2039	1,92	18 093,09	14 611,34	3 481,75	0,00	715 955,45	0,00
72	17/10/2039	1,92	18 023,46	14 611,34	3 412,12	0,00	701 344,11	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	17/01/2040	1,92	17 953,82	14 611,34	3 342,48	0,00	686 732,77	0,00
74	17/04/2040	1,92	17 884,19	14 611,34	3 272,85	0,00	672 121,43	0,00
75	17/07/2040	1,92	17 814,55	14 611,34	3 203,21	0,00	657 510,09	0,00
76	17/10/2040	1,92	17 744,92	14 611,34	3 133,58	0,00	642 898,75	0,00
77	17/01/2041	1,92	17 675,28	14 611,34	3 063,94	0,00	628 287,41	0,00
78	17/04/2041	1,92	17 605,65	14 611,34	2 994,31	0,00	613 676,07	0,00
79	17/07/2041	1,92	17 536,01	14 611,34	2 924,67	0,00	599 064,73	0,00
80	17/10/2041	1,92	17 466,38	14 611,34	2 855,04	0,00	584 453,39	0,00
81	17/01/2042	1,92	17 396,74	14 611,34	2 785,40	0,00	569 842,05	0,00
82	17/04/2042	1,92	17 327,11	14 611,34	2 715,77	0,00	555 230,71	0,00
83	17/07/2042	1,92	17 257,47	14 611,34	2 646,13	0,00	540 619,37	0,00
84	17/10/2042	1,92	17 187,84	14 611,34	2 576,50	0,00	526 008,03	0,00
85	17/01/2043	1,92	17 118,20	14 611,34	2 506,86	0,00	511 396,69	0,00
86	17/04/2043	1,92	17 048,57	14 611,34	2 437,23	0,00	496 785,35	0,00
87	17/07/2043	1,92	16 978,93	14 611,34	2 367,59	0,00	482 174,01	0,00
88	17/10/2043	1,92	16 909,30	14 611,34	2 297,96	0,00	467 562,67	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	17/01/2044	1,92	16 839,66	14 611,34	2 228,32	0,00	452 951,33	0,00
90	17/04/2044	1,92	16 770,03	14 611,34	2 158,69	0,00	438 339,99	0,00
91	17/07/2044	1,92	16 700,39	14 611,34	2 089,05	0,00	423 728,65	0,00
92	17/10/2044	1,92	16 630,76	14 611,34	2 019,42	0,00	409 117,31	0,00
93	17/01/2045	1,92	16 561,12	14 611,34	1 949,78	0,00	394 505,97	0,00
94	17/04/2045	1,92	16 491,49	14 611,34	1 880,15	0,00	379 894,63	0,00
95	17/07/2045	1,92	16 421,85	14 611,34	1 810,51	0,00	365 283,29	0,00
96	17/10/2045	1,92	16 352,22	14 611,34	1 740,88	0,00	350 671,95	0,00
97	17/01/2046	1,92	16 282,58	14 611,34	1 671,24	0,00	336 060,61	0,00
98	17/04/2046	1,92	16 212,95	14 611,34	1 601,61	0,00	321 449,27	0,00
99	17/07/2046	1,92	16 143,31	14 611,34	1 531,97	0,00	306 837,93	0,00
100	17/10/2046	1,92	16 073,67	14 611,34	1 462,33	0,00	292 226,59	0,00
101	17/01/2047	1,92	16 004,04	14 611,34	1 392,70	0,00	277 615,25	0,00
102	17/04/2047	1,92	15 934,40	14 611,34	1 323,06	0,00	263 003,91	0,00
103	17/07/2047	1,92	15 864,77	14 611,34	1 253,43	0,00	248 392,57	0,00
104	17/10/2047	1,92	15 795,13	14 611,34	1 183,79	0,00	233 781,23	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	17/01/2048	1,92	15 725,50	14 611,34	1 114,16	0,00	219 169,89	0,00
106	17/04/2048	1,92	15 655,86	14 611,34	1 044,52	0,00	204 558,55	0,00
107	17/07/2048	1,92	15 586,23	14 611,34	974,89	0,00	189 947,21	0,00
108	17/10/2048	1,92	15 516,59	14 611,34	905,25	0,00	175 335,87	0,00
109	17/01/2049	1,92	15 446,96	14 611,34	835,62	0,00	160 724,53	0,00
110	17/04/2049	1,92	15 377,32	14 611,34	765,98	0,00	146 113,19	0,00
111	17/07/2049	1,92	15 307,69	14 611,34	696,35	0,00	131 501,85	0,00
112	17/10/2049	1,92	15 238,05	14 611,34	626,71	0,00	116 890,51	0,00
113	17/01/2050	1,92	15 168,42	14 611,34	557,08	0,00	102 279,17	0,00
114	17/04/2050	1,92	15 098,78	14 611,34	487,44	0,00	87 667,83	0,00
115	17/07/2050	1,92	15 029,15	14 611,34	417,81	0,00	73 056,49	0,00
116	17/10/2050	1,92	14 959,51	14 611,34	348,17	0,00	58 445,15	0,00
117	17/01/2051	1,92	14 889,88	14 611,34	278,54	0,00	43 833,81	0,00
118	17/04/2051	1,92	14 820,24	14 611,34	208,90	0,00	29 222,47	0,00
119	17/07/2051	1,92	14 750,61	14 611,34	139,27	0,00	14 611,13	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
120	17/10/2051	1,92	14 680,76	14 611,13	69,63	0,00	0,00	0,00
Total			**2 258 910,88**	**1 753 360,59**	**505 550,29**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

30

PR0092 V3.0
Dossier n° U077189 Emprunteur n° 000401484

71

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

Proposition Commerciale 1

Emprunteur : 0401484 - APEI PAPILLONS BLANC ST QUENTIN
Opération : Construction
Produit : PHARE

Capital prêté : 270 895,22 €
Taux actuariel théorique : 1,70 %
Taux effectif global : 1,69 %
Intérêts de Préfinancement : 9 301,67 €
Taux de Préfinancement : 1,70 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/01/2022	1,70	4 530,23	3 386,19	1 144,04	0,00	267 509,03	0,00
2	17/04/2022	1,70	4 515,93	3 386,19	1 129,74	0,00	264 122,84	0,00
3	17/07/2022	1,70	4 501,63	3 386,19	1 115,44	0,00	260 736,65	0,00
4	17/10/2022	1,70	4 487,33	3 386,19	1 101,14	0,00	257 350,46	0,00
5	17/01/2023	1,70	4 473,03	3 386,19	1 086,84	0,00	253 964,27	0,00
6	17/04/2023	1,70	4 458,72	3 386,19	1 072,53	0,00	250 578,08	0,00
7	17/07/2023	1,70	4 444,42	3 386,19	1 058,23	0,00	247 191,89	0,00
8	17/10/2023	1,70	4 430,12	3 386,19	1 043,93	0,00	243 805,70	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/01/2024	1,70	4 415,82	3 386,19	1 029,63	0,00	240 419,51	0,00
10	17/04/2024	1,70	4 401,52	3 386,19	1 015,33	0,00	237 033,32	0,00
11	17/07/2024	1,70	4 387,22	3 386,19	1 001,03	0,00	233 647,13	0,00
12	17/10/2024	1,70	4 372,92	3 386,19	986,73	0,00	230 260,94	0,00
13	17/01/2025	1,70	4 358,62	3 386,19	972,43	0,00	226 874,75	0,00
14	17/04/2025	1,70	4 344,32	3 386,19	958,13	0,00	223 488,56	0,00
15	17/07/2025	1,70	4 330,02	3 386,19	943,83	0,00	220 102,37	0,00
16	17/10/2025	1,70	4 315,72	3 386,19	929,53	0,00	216 716,18	0,00
17	17/01/2026	1,70	4 301,42	3 386,19	915,23	0,00	213 329,99	0,00
18	17/04/2026	1,70	4 287,12	3 386,19	900,93	0,00	209 943,80	0,00
19	17/07/2026	1,70	4 272,82	3 386,19	886,63	0,00	206 557,61	0,00
20	17/10/2026	1,70	4 258,52	3 386,19	872,33	0,00	203 171,42	0,00
21	17/01/2027	1,70	4 244,22	3 386,19	858,03	0,00	199 785,23	0,00
22	17/04/2027	1,70	4 229,92	3 386,19	843,73	0,00	196 399,04	0,00
23	17/07/2027	1,70	4 215,62	3 386,19	829,43	0,00	193 012,85	0,00
24	17/10/2027	1,70	4 201,32	3 386,19	815,13	0,00	189 626,66	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/01/2028	1,70	4 187,02	3 386,19	800,83	0,00	186 240,47	0,00
26	17/04/2028	1,70	4 172,72	3 386,19	786,53	0,00	182 854,28	0,00
27	17/07/2028	1,70	4 158,42	3 386,19	772,23	0,00	179 468,09	0,00
28	17/10/2028	1,70	4 144,11	3 386,19	757,92	0,00	176 081,90	0,00
29	17/01/2029	1,70	4 129,81	3 386,19	743,62	0,00	172 695,71	0,00
30	17/04/2029	1,70	4 115,51	3 386,19	729,32	0,00	169 309,52	0,00
31	17/07/2029	1,70	4 101,21	3 386,19	715,02	0,00	165 923,33	0,00
32	17/10/2029	1,70	4 086,91	3 386,19	700,72	0,00	162 537,14	0,00
33	17/01/2030	1,70	4 072,61	3 386,19	686,42	0,00	159 150,95	0,00
34	17/04/2030	1,70	4 058,31	3 386,19	672,12	0,00	155 764,76	0,00
35	17/07/2030	1,70	4 044,01	3 386,19	657,82	0,00	152 378,57	0,00
36	17/10/2030	1,70	4 029,71	3 386,19	643,52	0,00	148 992,38	0,00
37	17/01/2031	1,70	4 015,41	3 386,19	629,22	0,00	145 606,19	0,00
38	17/04/2031	1,70	4 001,11	3 386,19	614,92	0,00	142 220,00	0,00
39	17/07/2031	1,70	3 986,81	3 386,19	600,62	0,00	138 833,81	0,00
40	17/10/2031	1,70	3 972,51	3 386,19	586,32	0,00	135 447,62	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

PR0092 V3.0
Dossier n° U0771189 Emprunteur n° 000401484

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	17/01/2032	1,70	3 958,21	3 386,19	572,02	0,00	132 061,43	0,00
42	17/04/2032	1,70	3 943,91	3 386,19	557,72	0,00	128 675,24	0,00
43	17/07/2032	1,70	3 929,61	3 386,19	543,42	0,00	125 289,05	0,00
44	17/10/2032	1,70	3 915,31	3 386,19	529,12	0,00	121 902,86	0,00
45	17/01/2033	1,70	3 901,01	3 386,19	514,82	0,00	118 516,67	0,00
46	17/04/2033	1,70	3 886,71	3 386,19	500,52	0,00	115 130,48	0,00
47	17/07/2033	1,70	3 872,41	3 386,19	486,22	0,00	111 744,29	0,00
48	17/10/2033	1,70	3 858,11	3 386,19	471,92	0,00	108 358,10	0,00
49	17/01/2034	1,70	3 843,80	3 386,19	457,61	0,00	104 971,91	0,00
50	17/04/2034	1,70	3 829,50	3 386,19	443,31	0,00	101 585,72	0,00
51	17/07/2034	1,70	3 815,20	3 386,19	429,01	0,00	98 199,53	0,00
52	17/10/2034	1,70	3 800,90	3 386,19	414,71	0,00	94 813,34	0,00
53	17/01/2035	1,70	3 786,60	3 386,19	400,41	0,00	91 427,15	0,00
54	17/04/2035	1,70	3 772,30	3 386,19	386,11	0,00	88 040,96	0,00
55	17/07/2035	1,70	3 758,00	3 386,19	371,81	0,00	84 654,77	0,00
56	17/10/2035	1,70	3 743,70	3 386,19	357,51	0,00	81 268,58	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	17/01/2036	1,70	3 729,40	3 386,19	343,21	0,00	77 882,39	0,00
58	17/04/2036	1,70	3 715,10	3 386,19	328,91	0,00	74 496,20	0,00
59	17/07/2036	1,70	3 700,80	3 386,19	314,61	0,00	71 110,01	0,00
60	17/10/2036	1,70	3 686,50	3 386,19	300,31	0,00	67 723,82	0,00
61	17/01/2037	1,70	3 672,20	3 386,19	286,01	0,00	64 337,63	0,00
62	17/04/2037	1,70	3 657,90	3 386,19	271,71	0,00	60 951,44	0,00
63	17/07/2037	1,70	3 643,60	3 386,19	257,41	0,00	57 565,25	0,00
64	17/10/2037	1,70	3 629,30	3 386,19	243,11	0,00	54 179,06	0,00
65	17/01/2038	1,70	3 615,00	3 386,19	228,81	0,00	50 792,87	0,00
66	17/04/2038	1,70	3 600,70	3 386,19	214,51	0,00	47 406,68	0,00
67	17/07/2038	1,70	3 586,40	3 386,19	200,21	0,00	44 020,49	0,00
68	17/10/2038	1,70	3 572,10	3 386,19	185,91	0,00	40 634,30	0,00
69	17/01/2039	1,70	3 557,80	3 386,19	171,61	0,00	37 248,11	0,00
70	17/04/2039	1,70	3 543,50	3 386,19	157,31	0,00	33 861,92	0,00
71	17/07/2039	1,70	3 529,19	3 386,19	143,00	0,00	30 475,73	0,00
72	17/10/2039	1,70	3 514,89	3 386,19	128,70	0,00	27 089,54	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE
Délégation de AMIENS

Tableau d'Amortissement
En Euros

Edité le : 17/10/2019

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	17/01/2040	1,70	3 500,59	3 386,19	114,40	0,00	23 703,35	0,00
74	17/04/2040	1,70	3 486,29	3 386,19	100,10	0,00	20 317,16	0,00
75	17/07/2040	1,70	3 471,99	3 386,19	85,80	0,00	16 930,97	0,00
76	17/10/2040	1,70	3 457,69	3 386,19	71,50	0,00	13 544,78	0,00
77	17/01/2041	1,70	3 443,39	3 386,19	57,20	0,00	10 158,59	0,00
78	17/04/2041	1,70	3 429,09	3 386,19	42,90	0,00	6 772,40	0,00
79	17/07/2041	1,70	3 414,79	3 386,19	28,60	0,00	3 386,21	0,00
80	17/10/2041	1,70	3 400,51	3 386,21	14,30	0,00	0,00	0,00
Total			**317 228,72**	**270 895,22**	**46 333,50**	**0,00**		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Caisse des dépôts et consignations
60 rue de la Vallée - CS 91142 - 80011 Amiens cedex 1 - Tél : 03 22 71 10 10
hauts-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP3_10520-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 003

Communauté d'agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY - Financement d'études, d'un diagnostic et de travaux urgents (phase 1) dans le cadre de la réhabilitation du Musée de l'Hôtel-Dieu de CHATEAU-THIERRY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **003**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du Schéma Départemental de Développement Touristique, les subventions suivantes à la Communauté d'agglomération de la Région de CHATEAU-THIERRY, pour la réalisation d'études et de travaux (première phase), dans le cadre du projet de réhabilitation du Musée de l'Hôtel-Dieu de CHATEAU-THIERRY :

- 50 997,60 €, soit 30 % d'une dépense subventionnable hors taxe de 169 992 €, pour la réalisation d'études préalables et d'un diagnostic avant travaux,

- 85 514,52 €, soit 30 % d'une dépense subventionnable hors taxe de 285 048,41 €, pour la réalisation des travaux de restauration de la couverture et de la charpente de l'ancien pôle de santé publique et du versant de l'aile Ouest, ainsi que des travaux de reprises des pierres abimées et de la corniche en plâtre ;

2) Prend acte que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme SCHEMTOURI 2019-1 ouverte au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:36 +0100
Ref:20191213_094208_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP4_10526-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 004

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de développement local
 # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la somme de 597 731 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:47 +0100
Ref:20191213_094211_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP4_10526-DE

Annexe Délibération CDDL

Commission Permanente du 9 décembre 2019

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon					
NOREADE - Canton de LAON 1 Réalisation de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées implantée à Aulnois-sous-Laon	1 854 110 €	19%	354 436 €	AESN (26,95%)	499 673 €
				MO (54,05%)	1 000 001 €
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT - Canton de LAON 1 Remise en état du calvaire situé sur la place devant la mairie	5 000 €	15%	750 €	CAPL (42,50%)	2 125 €
				MO (42,50%)	2 125 €
Total CDDL du Pays de Laon :	**1 859 110 €**		**355 186 €**		**1 503 924 €**
Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise					
CDDL de l'ex Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale					
Commune d'ETREUX - Canton de GUISE Mise aux normes PMR, réhabilitation et extension du centre socioculturel	457 080 €	12%	52 695 €	MO (88%)	404 385 €
Total CDDL de la Thiérache d'Aumale :	**457 080 €**		**52 695 €**		**404 385 €**
CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise					
Commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN Canton de GUISE Extension de la salle polyvalente	439 050 €	5%	21 953 €	DETR (45%)	197 573 €
				PRADET (25%)	109 763 €
				MO (25%)	109 762 €
Commune d'AISONVILLE-BERNOVILLE - Canton de GUISE Installation d'une citerne souple rue de Condé	6 406 €	25%	1 601 €	DETR (35%)	2 242 €
				MO (40%)	2 563 €
Commune de CHIGNY - Canton de GUISE Réfection du deuxième versant de la toiture de l'église	18 942 €	25%	4 736 €	DETR (40,48%)	7 667 €
				MO (34,52%)	6 539 €
Total CDDL de Guise :	**464 398 €**		**28 290 €**		**436 108 €**
CDDL de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne					
NOGENT L'ARTAUD - Canton de ESSOMES-SUR-MARNE Création d'un poteau incendie, impasse Kerouartz	3 009 €	50%	1 505 €	MO (50%)	1 504 €
LA CHAPELLE SUR CHEZY - Canton de ESSOMES-SUR-MARNE Pose d'une borne incendie au hameau de Bruxelle	4 259 €	50%	2 130 €	MO (50%)	2 129 €
PAVANT - Canton de ESSOMES-SUR-MARNE Restauration du mur du Clos des Forges	118 170 €	30%	35 451 €	CONTRAT DE RURALITE (50%)	59 085 €
				MO (20%)	23 634 €
Communauté de Communes du Canton de CHARLY-SUR-MARNE - Canton de ESSOMES-SUR-MARNE Travaux et matériels divers pour le service déchets ménagers	276 708 €	40%	110 683 €	MO (60%)	166 025 €
Commune de VILLIERS SAINT DENIS - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Remplacement de 2 portes (école et foyer rural)	9 680 €	20%	1 936 €	MO 80%	7 744 €
Commune de PAVANT - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Aménagement d'un parking	19 317 €	30%	5 795 €	AP (41%)	7 920 €
				MO (29%)	5 602 €
Commune de MARIGNY EN ORXOIS - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Aménagement de la place de l'église (création d'un parking et de trottoirs)	6 320 €	30%	1 896 €	MO (70%)	4 424 €
Commune de NOGENT L'ARTAUD - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Achat de 4 radars pédagogiques	7 214 €	30%	2 164 €	MO (70%)	5 050 €
Total CDDL de Charly-sur-Marne :	**444 677 €**		**161 560 €**		**283 117 €**
Total CDDL :	**3 225 265 €**		**597 731 €**		**2 627 534 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP5_10510-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 005

Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : Subvention 2019
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) des actions 2019 et d'individualiser les subventions suivantes :

- 26 850 € sur une assiette subventionnable de 44 850 € TTC à la Communauté d'agglomération du Soissonnais pour l'action « Facilitateur des clauses d'insertion »,

- 27 600 € sur une assiette subventionnable de 46 000 € TTC à la Communauté d'agglomération du Soissonnais pour l'action « Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi/formation »,

- 31 183,19 € sur une assiette subventionnable de 62 366,38 € TTC à la Communauté de communes Picardie des Châteaux pour l'action « Entretien des espaces naturels, entretien et rénovation de bâtiments, évènements culturels »,

- 44 886,67 € sur une assiette subventionnable de 102 286,67 € TTC à l'Association Médico-Sociale Anne Morgan pour l'action « Ateliers mobilité »,

- 11 099,38 € sur une assiette subventionnable de 18 499,17 € TTC à l'association Service d'Aide A Tous pour l'action « Ma vie au naturel »,

- 61 711,76 € sur une assiette subventionnable de 102 852,96 € TTC à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois pour l'action « Mise en œuvre d'une plateforme mobilité sur le Chaunois » ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2019, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % à la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 930-5 – Gestion des fonds européens du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:06 +0100
Ref:20191213_094211_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP6_10416-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 006

Individualisation de subventions dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **006**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du dispositif d'aide à la diversification agricole, à la création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et au développement des circuits courts, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la dépense totale de 29 197,30 € sera imputée sur les crédits inscrits sur l'Autorisation de Programme DIVERSAGRI 2019-1 ouverte au chapitre 906 – Action économique, du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:19 +0100
Ref:20191213_094212_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP6_10416-DE

Diversification agricole, création de valeur ajoutée des exploitations agricoles et développement des circuits courts
Commission permanente du 9 décembre 2019

Porteur du projet	Intitulé du projet	Activité biologique	Subvention départementale			Autres financeurs			
			Assiette subventionnable HT	Taux	Montant subvention	Assiette subventionnable HT	Financeurs	Taux	Montant subvention
Olivier FLOQUET à ESTREES	Réaménagement de l'atelier de transformation et acquisition de matériel spécifique à l'activité de production de produits locaux et de vente en circuits courts, en volaille, porcs et bovins	non	52 425,00 €	20%	10 485,00 €	50 000,00 €	Région	20%	10 000,00 €
SCEA YVERNEAU Jean-Sébastien à MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY	Développement de l'activité de moulure à la ferme : acquisition d'un moulin à farine, d'une bluterie et d'un tamis à moulin	oui	21 887,00 €	30%	6 566,10 €	21 887,00 €	Région	30%	6 566,10 €
EARL DU BOIS DE CHANTRUD à GRANDLUP-ET-FAY	Réaménagement des ateliers de transformation pour l'activité de fabrication de farine, huile, pâtes artisanales et de tri des œufs destinés à la vente directe Acquisition de matériel pour l'activité de meunerie	oui	60 731,00 €	20%	12 146,20 €	60 731,00 €	Région	40%	24 292,40 €
TOTAL					**29 197,30 €**				**40 858,50 €**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP7_10419-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 007
Modification de la charte graphique randonnée - circuits naturalistes

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 750,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la nouvelle charte graphique départementale intégrant les balisages naturalistes, telle que jointe en annexe au rapport du Président.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:27 +0100
Ref:20191213_094212_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP8_10521-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 008

Régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine
 # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte, dans le cadre du régime d'aide transitoire à destination du patrimoine digne d'intérêt, le programme d'opérations tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, pour un montant total de subvention de 71 483,85 € ;

2) Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2019/1 ouverte au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:58 +0100
Ref:20191213_094212_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP8_10521-DE

ANNEXE

REGIME D'AIDE TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE
Commission permanente du 09 décembre 2019

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
			Taux	Montant de la subvention	Financeur	Taux	Montant de la subvention
Commune de MONTREUIL-AUX-LIONS Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE	Tranche optionnelle 1 des travaux de restauration générale de l'église Saint-Martin	182 404,62 €	35%	63 841,62 €	DRAC	40%	72 962,00 €
					MO	25%	45 601,00 €
Commune de VADENCOURT Canton de GUISE	Restauration et protection des vitraux de l'église	30 568,90 €	25%	7 642,23 €	DETR	45%	13 756,00 €
					MO	30%	9 170,67 €
TOTAL		**212 973,52 €**		**71 483,85 €**			

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP9_10525-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 009

Suivi des travaux de restauration de la Porte de Laon à COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve, dans le cadre de la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France, le plan de financement suivant, relatif à l'opération « Accompagnement et assistance pour le suivi des travaux de la Porte de Laon située à Coucy-le-Château » :

Montant Contrat HT :	18 100 €,
Direction Régionale des Affaires Culturelles :	9 050 €,
Département :	9 050 €.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:41 +0100
Ref:20191213_094212_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP10_10484-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 010

Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames : Horaires de visites de la Caverne du Dragon en saison basse
 # Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 010**,

Vu sa précédente délibération en date du 1er avril 2019, relative au rapport n° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'ouvrir le week-end en saison basse la Caverne du Dragon à la visite de groupe, sur réservation (réservation de groupe plafonnée à 40 personnes maximum) - l'après-midi uniquement,

2) d’offrir la possibilité aux visiteurs individuels de suivre le week-end en saison basse - l’après-midi uniquement - une visite guidée de la Caverne du Dragon, notamment en se joignant à une visite non complète pour laquelle un groupe aurait déjà réservé.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:38 +0100
Ref:20191213_094202_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP11_10502-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 011

Convention de coopération entre les services archéologiques du Département de l'Aisne et de la Ville de CHATEAU-THIERRY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **011**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention de coopération entre les services archéologiques du Département de l'Aisne et de la Ville de CHATEAU-THIERRY telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:32 +0100
Ref:20191213_094202_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP12_10516-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 012

Convention de partenariat scientifique entre l'association Abbaye royale Saint-Médard de SOISSONS et le Département de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention de partenariat scientifique entre l'association Abbaye royale Saint-Médard de SOISSONS responsable de la fouille et le Département de l'Aisne telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:37 +0100
Ref:20191213_094203_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP13_10504-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 013

Diagnostics archéologiques : proposition de modification de la convention-type

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 16 janvier 2006, relative au rapport n° 15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte les modifications de la convention-type relative à la réalisation de diagnostics archéologiques entre le Département, en sa qualité d'opérateur d'archéologie préventive, et les aménageurs pour le compte desquels il assure les diagnostics archéologiques, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions entre le Département et les aménageurs dans le cadre des diagnostics archéologiques.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:39 +0100
Ref:20191213_094203_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP14_10508-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 014

Accédant à la propriété dans l'ancien - Demande d'une aide départementale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

Dossier n° 2019/03659 - SAINT-QUENTIN 2 433 € ;

2) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:45 +0100
Ref:20191213_094203_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP15_10499-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 015

Création et adaptation de logements intermédiaires pour personnes âgées - Demande d'aide complémentaire

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu sa précédente délibération en date du 10 décembre 2018, relative au rapport n° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Aisne, une subvention complémentaire de :

30 360 € représentant 50 % du coût des aménagements de 60 720 €, dans le cadre de l'adaptation des 24 logements, 18 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 6 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), aux handicaps et au vieillissement situés rue du Chemin de Ronde et rue Messidor Bouleau à FERE-EN-TARDENOIS ;

2) Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur au montant initialement présenté, la subvention accordée serait calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:13 +0100
Ref:20191213_094203_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/12/2019 à 14h40
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP16_10377-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 016

Garantie départementale dans le domaine du Logement - Demande de réaménagement de prêts accordés à l'OPH de l'Aisne par la Caisse des Dépôts et Consignations

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu sa précédente délibération en date du 24 juin 2016, relative au rapport n° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département pour le remboursement de chaque ligne des prêts réaménagés, initialement contractés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations » joint au rapport du Président,

La garantie est accordée pour chaque ligne des Prêts réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération,

Concernant les lignes des prêts réaménagées à taux révisables indexées sur le Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement,

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagée référencée à l'annexe «Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations » à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75 %,

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.12 14:29:00 +0100
Ref:20191212_084401_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP17_10527-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 017

Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie - Demande d'avance remboursable à destination d'un propriétaire occupant très modeste

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable au :

- **Dossier n° 2019/03751 – DIZY-LE-GROS**

1 mensualité de 63 € et 20 mensualités de 50 € pour un montant total de prêt de 1 063 € ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;

3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat – Nature 2748 du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:17 +0100
Ref:20191213_094204_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP18_10496-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 018
Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Se prononce favorablement sur les demandes de financement suivantes :

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Aisne

Construction de 15 logements locatifs, 11 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 4 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)
Lieudit Chemin de Soude – Rue Gaston Rigot – SINCENY (2ème tranche)
2 500 € par logement 37 500 €,

Acquisition-amélioration de 4 logements locatifs (2 PLUS et 2 PLAI)
Construction de 2 logements locatifs PLUS
Rue Vigneron – CREPY
4 000 € par logement 24 000 €,

Construction de 16 logements locatifs (12 PLUS et 4 PLAI)
Rue de Lorraine et rue des Peupliers – ESSIGNY-LE-GRAND
4 000 € par logement 64 000 € ;

2) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 905 - Aménagement des territoires et habitat du Budget départemental.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:15 +0100
Ref:20191213_094204_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP19_10431-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 019

Renouvellement de la convention relative à la mise en oeuvre de mesures d'Actions Educatives à Domicile (AED) par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ADSEA)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le renouvellement de la convention avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ADSEA) ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre de l'Aide Educative à Domicile par l'ADSEA, dont le détail figure en annexe au rapport du Président.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:21 +0100
Ref:20191213_094204_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP20_10507-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 020

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du 1er cycle du second degré - Convention de restauration des élèves du 1er degré * Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 020**,

Vu sa précédente délibération en date du 7 décembre 2015, relative au rapport n° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de CHAUNY, le Collège Victor Hugo et le Département, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président, relatif à la fourniture et à la distribution de repas au bénéfice des élèves des écoles primaires élémentaires ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention, au nom et pour le compte du Département.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:11 +0100
Ref:20191213_094204_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP21_10505-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 021

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:52 +0100
Ref:20191213_094205_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP22_10531-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 022

Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de lire, s'agissant du Canton de SOISSONS-1 :

Organisme demandeur	**Intitulé et date de la manifestation**	**Subvention**	
		demandée pour 2019	**proposée pour 2019**
Association du Quartier de la Gare de SOISSONS	Exposition de photographies sur les métiers du quartier d'hier à aujourd'hui le 16 novembre 2019 au lycée Saint Vincent de Paul de SOISSONS	**330 € (au lieu de 300 €)**	**330 € (au lieu de 300 €)**

Ce qui porte le montant total des opérations à 2 510 € et non 2 480 € ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Racing Club Bohainois de BOHAIN-EN-VERMANDOIS Tournoi du souvenir – 110ème anniversaire, le 17 août 2019 à BOHAIN-EN-VERMANDOIS	600 €,
Union Sportive de SEBONCOURT – Journée du souvenir le 17 août 2019 à SEBONCOURT	530 €,
Association Amicale Education Culturelle de CHARLY-SUR-MARNE – Marché de Noël orienté vers l'artisanat et la gastronomie les 7 et 8 décembre 2019 à CHARLY-SUR-MARNE	500 €,
Association Théâtre de la Mascara de NOGENT-L'ARTAUD – Organisation d'un festival du 27 au 29 septembre 2019 à NOGENT-L'ARTAUD	780 €,
Commune de CHERY-CHARTREUVE – Noël des enfants avec spectacle de clowns le 22 décembre 2019 à CHERY-CHARTREUVE	300 €,
Association Union des Commerçants, Artisans, Industriels et Prestataires de Service (UCAIPS) de VAILLY-SUR-AISNE – Marché des saveurs gourmandes en nocturne avec animations le 21 décembre 2019 à VAILLY-SUR-AISNE	450 €,
Association Club de Tennis de Table de GUIGNICOURT – Tournoi découverte le 23 juin 2019 à GUIGNICOURT	550 €,
Association Union Sportive Guignicourt Tennis de GUIGNICOURT – Tournoi open de tennis du 16 août au 1er septembre 2019 à GUIGNICOURT	900 €,
Association Union Sportive Guignicourt Football de GUIGNICOURT – Challenge de l'avenir et challenge des petits crampons les 30 et 31 mai et 1er juin 2019 au stade de GUIGNICOURT	900 €,
Association Familles Rurales de PONTAVERT – « BOJO WAT 2019 » (animations et jeux divers) le 23 novembre 2019 à PONTAVERT	700 €,
Association Billard Club de GUIGNICOURT – Finale de l'Aisne le 5 mai et le 19 octobre 2019 à GUIGNICOURT	575 €,
Commune de COURTRIZY-ET-FUSSIGNY – Spectacle de Noël le 14 décembre 2019 à COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	200 €,
Association ADEPAPE 02 de LAON – Arbre de Noël avec spectacle le 14 décembre 2019 à LAON	265 €,
Association Rougeries Dynamique de ROUGERIES – Spectacle de Noël le 14 décembre 2019 à ROUGERIES	300 €,
Association Vilpion Détente de SAINT-PIERRE-LES-FRANQUEVILLE – Gala de danse le 30 mars 2019 à SAINT-GOBERT	320 €,

Comité des fêtes de CRECY-SUR-SERRE – Goûter de Noël des enfants le 18 décembre 2019 à CRECY-SUR-SERRE	1 100 €,
Association Société Athlétique et Sportive (SAS) de MOY-DE-L'AISNE – Journée souvenir « Jean-Philippe Carette » avec matchs, le 31 août 2019 au stade de MOY-DE-L'AISNE	800 €,
Association RIB N'MOOV de RIBEMONT – Démonstration de Rib n'Moov le 9 octobre 2019 à RIBEMONT	380 €,
Association Taï-Jitsu Club Montescourt d'ALAINCOURT – Championnat de France de Taï-Jitsu les 20 et 21 avril 2019 à MONTESCOURT-LIZEROLELS	300 €,
Association Créatif'Arts de SAINT-QUENTIN – Biennale des arts en juillet/août 2019 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association sportive du Lycée Colard Noël de SAINT-QUENTIN – Championnat de France UNSS lycée filles du 2 au 6 avril 2019 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Saint-Quentin Félins de SAINT-QUENTIN – Collecte de nourriture avec vente de produits de l'Association du 15 au 17 novembre 2019 à SAINT-QUENTIN	360 €,
Association pour le Don du Sang Bénévole de SAINT-QUENTIN – Rendez-vous Festif et convivial le 12 juin 2019 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Fabien Camus de GAUCHY – Semi-marathon Fabien Camus en 2019 à SAINT-QUENTIN	620 €,
Association les Francas de l'Aisne de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN – Forum départemental Agis pour tes droits du 18 au 21 novembre 2019 à MORCOURT	200 €,
Association pour le développement du quartier Saint-Martin de SAINT-QUENTIN – Anniversaire des 30 ans de l'Association le 15 décembre 2019 à HOLNON	380 €,
Association Event-Taï de GAUCHY – Spectacle de danse le 9 juin 2019 à GAUCHY	200 €,
Association TEAM STEINSHORN de CROUY – Démonstration de Muay Thay (Boxe Taï) en juillet 2019 à CROUY	480 €,
Association Handi'Days de COYOLLES – Festival Handi'Days 2019 les 19, 20 et 21 novembre 2019 au cinéma Le Clovis de SOISSONS	400 €,
Association Les Ailes Soissonnaises de COURMELLES – Vols d'initiation BIA en juin 2019 à l'aérodrome de SOISSONS-COURMELLES	500 €,
Association Voiles du Soissonnais de POMMIERS – Organisation de l'activité « Dragon Boat » tous les dimanches de l'année 2019 à la base nautique de POMMIERS	500 €,

Association Société Historique de SOISSONS – Présentation et remise du tableau « La messe de Noël Confrécourt 1914 » le 5 octobre 2019 au musée de SOISSONS	300 €,
Association du Quartier de la Gare de SOISSONS – Exposition de photographies sur les métiers du quartier d'hier à aujourd'hui le 16 novembre 2019 au lycée Saint Vincent de Paul de SOISSONS	330 €,
Association Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale (ASPAM) de BERZY-LE-SEC – Journée de sensibilisation à la préservation du patrimoine historique, du 5 au 23 avril, le 8 août, du 20 au 22 septembre et du 18 au 20 octobre 2019, au château de BERZY-LE-SEC	1 000 €,
Association Sportive de Karting (ASK) de SOISSONS – Trophée Clovis le 15 août 2019 à SOISSONS	300 €,
Association Lire en Soissonnais de SOISSONS – Salon du livre les 12 et 13 octobre 2019 au Mail de SOISSONS	570 €,
Association Pour le Plaisir de Courir d'ACY-LE-HAUT – Course pédestre le 4 août 2019 à ACY	500 €,
Association Amicale Vigne Porale de SOISSONS – « Les 40 ans de la Vigne Porale » le 2 juin 2019 à SOISSONS	500 €,
Association Berzy Sport Association (BSA) de BERZY-LE-SEC – La Bercycle classic le 8 septembre 2019 à BERZY-LE-SEC	500 €,
Association Aides aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES – Prix de Vauxbuin le 3 mars 2019 à VAUXBUIN	400 €,
Association Aides aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES – Finale du championnat Régional HDF des écoles du vélo le 30 mai 2019 à COURMELLES	300 €,
Association Handi'Days de COYOLLES – Festival Handi'Days 2019 les 19, 20 et 21 novembre 2019 au cinéma Le Clovis de SOISSONS	400 €,
Association Basket-Ball Cotterézien de DAMPLEUX – Rassemblements inter-clubs les 26 janvier, 16 mars, 17 mai et 18 octobre 2019 à VILLERS-COTTERETS	1 000 €,
Association Grand Angle de VILLERS-COTTERETS – Exposition annuelle de photographies et concours les 11 et 12 octobre 2019 à VILLERS-COTTERETS	1 200 €,

Association Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord (UNC AFN)
de VILLERS-COTTERETS – Hommage aux morts d'Afrique du Nord
le 5 décembre 2019 à VILLERS-COTTERETS 900 €.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:50 +0100
Ref:20191213_094205_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP23_10509-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 023

Politique départementale en faveur des Séjours de Vacances
Demande formulée par l'Association des Scouts et Guides de France de l'Aisne
 # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue à l'association des Scouts et Guides de France de l'Aisne qui organise des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans l'annexe 1 du rapport du Président ;

2) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, article 65748 ;

3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

- 27 915 € au chapitre 933, article 65748,
- 42 318 € au chapitre 933, article 657348.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:44 +0100
Ref:20191213_094205_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP24_10511-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 024

Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

Pour la saison sportive 2019/2020, les subventions suivantes :

- Basket-Ball Chauny Autreville	4 003 €,
- FJEP Courmelles Handball	5 000 €,
- Olympique Saint-Quentinois	27 140 € ;

2) Gage cette dépense de **36 143 €** sur les crédits inscrits au chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'Olympique Saint-Quentinois (OSQ) qui est jointe au rapport.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:25 +0100
Ref:20191213_094205_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2019 à 14h38
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP25_10534-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 025

Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au raccordement au réseau régional de télécommunications de la Région Hauts-de-France

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **025**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département la convention relative à la participation du Département au groupement de commandes en annexe à la délibération.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.10 14:28:14 +0100
Ref:20191210_111404_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2019 à 14h38
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP25_10534-DE 3

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU RACCORDEMENT AU RESEAU REGIONAL DE TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

ENTRE :

La Région Hauts-de-France :
La Région Hauts-de-France, sise 151 Avenue du Président Hoover à Lille, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Xavier BERTRAND, habilité par délibération n° 2019.02208 du Conseil Régional en date du 18/10/2019
Ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

ET :
L'Académie d'Amiens :

L'Académie d'Amiens, sis 20 boulevard d'Alsace Lorraine à AMIENS, représentée par son Recteur, Madame Stéphanie DAMERON, Chancelier des Universités, pour le Rectorat de l'Académie d'Amiens, les Inspections Académiques et les CIO de l'Aisne, l'Oise et de la Somme ;

ET :
L'Académie de Lille :

L'Académie de Lille, sis 20 rue Saint-Jacques à Lille, représentée par son Recteur, Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités pour le Rectorat de l'Académie de Lille, les Inspections Académiques et les CIO du Nord et du Pas-de-Calais ;

ET :
Le Conseil départemental de l'Aisne :

Le Conseil départemental de l'Aisne, sis rue Paul Doumer à LAON, pour les services du Conseil départemental et les collèges publics du Département de l'Aisne représenté par son Président, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX;

ET :
Le Conseil départemental de l'Oise :

Le Conseil départemental de l'Oise, sis 1 rue Cambry 60024 Beauvais, pour les services du Conseil départemental et les collèges publics du Département de l'Oise représenté par sa Présidente, Madame Nadège LEFEBVRE;

ET :
Le Conseil départemental de la Somme :

Le conseil départemental de la Somme, sis 53, rue de la République 80026 Amiens, pour les services du Conseil départemental et les collèges publics du Département de la Somme représenté par son Président, Monsieur Laurent SOMON;

ET :
L'Université Picardie Jules Verne :

L'Université Picardie Jules Verne, sis Chemin du Thil – Campus universitaire à AMIENS, représentée par son Président, Monsieur Mohammed BENLAHSEN, pour l'ensemble des sites de l'Université Picardie Jules Verne raccordés au RRT ;

ET :
L'Institut Polytechnique Lassalle :

L'institut Polytechnique Lassalle, sis 19, rue Pierre Waguet à BEAUVAIS, représenté par son Président, Monsieur Sébastien WINDSOR;

ET :
L'Institut National de Recherche Agronomique :

Le centre de recherche INRA Nord-Picardie-Champagne, sis 2 chaussée Brunehaut à Estrées-Mons, représenté par son Président de Centre, Monsieur Jean TAYEB pour les sites de l'INRA de Barenton-Bugny et Estrées-Mons ;

ET :
Les Centres de Formation d'Apprentis :

La Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France, Sis Direction Moyens Généraux Antenne d'Urcel Château de Mailly Route Nationale 2 02007 Urcel représenté par son Président, Monsieur Alain GRISET, pour le CFA Chambre des Métiers de l'Oise de Beauvais, le CFA Chambre des Métiers de l'Aisne de La-Capelle, le CFA Chambre des Métiers de l'Aisne de Château-Thierry, le CFA Chambre des Métiers de l'Oise de Compiègne et le CFA Chambre des Métiers de l'Aisne de Laon,

L'IRFFE CFA des travailleurs sociaux, sis 12 rue des deux ponts à AMIENS, représenté par Monsieur Philippe CROGNIER Directeur de l'APRADIS ;

Le CFPPA agricole de Verdilly, sis 4 avenue Euphrasie Guynemer à VERDILLY, représenté par son Directeur Ary BILLOUD ;

ET :
Les collèges privés de la Somme :

Le collège Charles de Foucauld, sis 42 rue de Boulan à ALBERT représenté par son chef d'établissement, Madame Sabine MELIN ;

Le collège Sainte Famille, sis 22 rue Charles de Foucauld à AMIENS, représenté par le chef d'établissement Monsieur Stéphane COYRAL;

Le collège Notre Dame, sis 28 rue Gambetta à FLIXECOURT, représenté par son Chef d'établissement, Monsieur Michel NADAU;

Le collège Saint Vincent, sis 5 rue Charles Mangot à MONTDIDIER représenté par le chef d'établissement, Monsieur Alain BLEJWAS;

Le collège Notre Dame, sis 2 rue du Colonel Tétart à RUE, représenté par son chef d'établissement, Monsieur François BOULNOIS ;

1 Objet du groupement de commandes

La présente Convention constitue un groupement de commandes (ci-après dénommé "le Groupement") en application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique et définit les règles de fonctionnement du Groupement.

Ce Groupement de commandes vise à permettre le raccordement au réseau RENATER, via le réseau d'accès régional ci-après dénommé « Réseau Régional de Télécommunications (RRT) », du ou des sites des membres du Groupement situés sur le territoire de la Région Hauts-de-France et disposant d'un agrément RENATER, et à permettre également les connexions entre ces sites à travers le RRT, ainsi que l'accès de ces sites à des services connectés au RRT.

La notion de « site » recouvre à la fois les sites propres et les sites dépendants qui répondent à la double condition de la localisation en région Hauts-de-France et de l'agrément RENATER.

Les marchés communs qui seront conclus pour répondre à ces besoins partagés sont décomposés en :

- Lot n°1 : Équipements
- Lot n°3 : Liaisons d'extrémité
- Lot n°4 : Supervision
- Lot n°5 : Service d'accès Internet

2 Membres du groupement de commandes

Le Groupement est initialement composé de :

- la Région Hauts-de-France,
- le Département de l'Aisne,
- le Département de l'Oise,
- le Département de la Somme,
- le Rectorat de l'Académie d'Amiens,
- le Rectorat de l'Académie de Lille,
- l'Université de Picardie-Jules-Verne,
- l'Institut National de la Recherche Agronomique

3 Fonctionnement du groupement de commandes

3.1 Désignation du coordonnateur

Les parties conviennent que **la Région Hauts-de-France assurera le rôle de coordonnateur du Groupement** ; ces missions ne donneront pas lieu à rémunération.

Le Président de la Région est désigné comme représentant légal du coordonnateur.

Le siège du coordonnateur est situé au 151 Avenue du président Hoover, 59555 LILLE CEDEX.

3.2 Commission d'appel d'offres du groupement

En application de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

Dans l'hypothèse où les collectivités territoriales seraient majoritaires dans le groupement à la date de lancement de la consultation :

- Si la consultation est lancée en procédure formalisée, alors la décision d'attribution relèverait de la Commission d'appel d'offres du groupement.

- Si la consultation est lancée en procédure adaptée, y compris en petits lots, la décision d'attribution appartiendra au coordonnateur en appliquant ses propres règles internes.

Dans l'hypothèse où les collectivités territoriales seraient minoritaires dans le groupement à la date de lancement de la consultation :

- la Commission d'appel d'offres du groupement sera sollicitée pour avis, puis la décision d'attribution appartiendra au coordonnateur selon ses propres règles internes.

3.3 Missions du coordonnateur

En application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique, le coordonnateur est chargé d'organiser la/les procédures de passation des marchés communs, puis de signer et de notifier les marchés communs au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le coordonnateur prend également en charge l'exécution technique des marchés communs telle que définie ci-après.

Pour ce qui concerne l'exécution administrative et financière, le rôle du coordonnateur est différencié comme suit :

- **jusqu'à 10 sites raccordés (≤ 10 sites raccordés),** le coordonnateur assure l'exécution administrative et financière des marchés communs au nom et pour le compte du membre du groupement concerné.

- **Plus de 10 sites raccordés (>10 sites raccordés),** le membre du groupement exécute au niveau administratif et financier les marchés communs pour ses besoins propres.

A ce titre, le coordonnateur est chargé des missions suivantes :

3.3.1 Coordination du Groupement

- assister les membres dans la définition de leurs besoins puis centraliser les données,

- examiner et instruire les demandes d'adhésion de nouveaux membres ainsi que les demandes de retrait dans le respect des conditions définies par la présente convention,
- centraliser tous les actes liés au groupement de commandes,
- assurer le secrétariat de la CAO du groupement.

3.3.2 Organisation des consultations

La composition du groupement étant mixte, les consultations seront menées dans le respect des règles de la Code de la commande publique applicables à l'Etat puisqu'il s'agit des règles les plus contraignantes.

Cette mission recouvre notamment :

- la définition du type de marché public et de sa durée,
- le choix de la procédure de mise en concurrence,
- l'élaboration du dossier de la consultation (pièces administratives, techniques et financières),
- le suivi de la consultation : lancement de l'avis d'appel public à la concurrence, réception des plis, analyse des candidatures, analyse des offres et élaboration du rapport d'analyse, avis d'attribution,
- la prise en charge des échanges avec les candidats et les concurrents (demandes de régularisation des candidatures, demandes de précisions sur les offres, réponses aux demandes communication de documents, réponses aux demandes de motivation, information des candidats du rejet de leurs candidatures ou de leurs offres, ...),
- la réception des plis,
- la décision d'attribution,
- les éventuelles mises au point des marchés,
- la déclaration sans suite ou infructueuse. Dans ce cas, le coordonnateur informera les candidats de ladite décision. Il est habilité à relancer ensuite la consultation sous la forme la plus appropriée,
- la signature et la notification des marchés conformément aux règles applicables au coordonnateur (si besoin transmission au contrôle de légalité dont dépend le coordonnateur.

3.3.3 Exécution technique des marchés

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau, le coordonnateur assure l'exécution technique des marchés communs, à savoir :

- la validation préalable au niveau technique de tous les bons de commande,
- les arbitrages quant aux choix techniques à mettre en œuvre et aux configurations des équipements de télécommunications, y compris les routeurs d'extrémités localisés sur les sites à raccorder et fournis dans le cadre du lot 1,
- la configuration de tous les équipements, y compris celle des routeurs d'extrémité fournis dans le cadre du lot 1.

De plus pour la réussite du projet, le coordonnateur prendra en charge :

- la passation, la notification et l'exécution d'éventuels avenants et marchés complémentaires dans le respect du Code de la commande publique,

- la décision des mesures à adopter en cas de défaillance partielle ou totale d'un titulaire,
- la mise en œuvre des garanties post-contractuelles,
- la recherche de règlement amiable pour tout différend susceptible de se produire, tant en défense qu'en demande, relatif aux marchés communs et aux garanties et responsabilités qui y sont liées,
- l'éventuelle résiliation des marchés communs.

3.3.4 Exécution administrative et financière des marchés communs au nom et pour le compte des membres du groupement ayant jusqu'à 10 sites raccordés au RRT

Le coordonnateur assure l'exécution administrative et financière des marchés communs au nom et pour le compte des membres du groupement ayant jusqu'à 10 sites raccordés au RRT

La mission d'exécution administrative et financière des marchés communs recouvre :

- l'émission et la notification des bons de commande et des ordres de service dans le cadre des marchés communs,
- le contrôle de la bonne exécution des prestations et la certification du service fait,
- l'application s'il y a lieu des pénalités et des réfactions prévues au marché,
- le contrôle des factures correspondantes,
- la gestion des demandes d'acomptes et de solde,
- le règlement des prestations réalisées,
- la gestion des actes de sous-traitance,
- la gestion des éventuelles difficultés d'exécution.

Au-delà de 10 sites raccordés, le membre du groupement réalise l'exécution administrative et financière des marchés communs pour ses besoins propres.

A la demande des membres, le coordonnateur apportera toutes les informations attendues quant à l'exercice de ses missions.

Corollairement, les membres du groupement s'engagent à informer le coordonnateur de tout litige qui naitrait de l'exécution des marchés pour leurs besoins, et ce pour pouvoir assurer une gestion optimale du projet.

3.4 Rôle des membres

Les membres du groupement de commandes s'engagent à définir leurs besoins propres et à les communiquer au coordonnateur, puis à l'informer de leur évolution prévisible.

Le coordonnateur pourra être amené à les solliciter pour recenser les besoins et suivre leur évolution ; les membres s'engagent alors à lui répondre dans des délais brefs.

Chaque membre n'est engagé par l'exécution des marchés communs qu'à hauteur de ses besoins propres.

3.5 Échanges coordonnateur – membres du groupement

Les membres du groupement privilégient les échanges par mail.
Les actes originaux seront conservés et archivés par le coordonnateur.

3.6 Périmètre des commandes dans le cadre des marchés communs

Les commandes passées dans le cadre des marchés communs devront impérativement être liées à l'objet du groupement de commandes.

Dans le cadre du lot 5 « Service d'accès à Internet », les commandes devront correspondre aux cas suivants :

- service d'accès Internet redondant pour un membre disposant d'un agrément RENATER, d'adresses IP Provider Independant (PI) et d'un Autonomous System (AS) BGP public,
- service d'accès Internet pour tout trafic qui n'entre pas dans le cadre défini par RENATER

Chaque membre du Groupement s'engage à respecter ces conditions.

3.7 Adhésion et retrait

Le Groupement de commandes est ouvert aux personnes morales possédant leur siège en région Hauts-de-France, et appartenant aux catégories suivantes :

- les collectivités territoriales,
- les établissements publics,
- les établissements publics locaux d'enseignement secondaire (EPLE),
- les établissements publics d'enseignement supérieur,
- Tout établissement agréé ou en cours d'agrément RENATER, de manière directe ou indirecte
- Les Centres de Formation d'Apprentis.

Les structures candidates adressent leur demande au Coordonnateur en joignant la présente convention signée par une personne habilitée.

L'adhésion au groupement de commandes offrira alors au nouveau membre la possibilité de passer des commandes sur les marchés communs sans qu'il ne soit engagé par un montant ou une quantité minimale.

À tout moment, un membre peut notifier au coordonnateur sa décision de se retirer du groupement (décision par une personne habilitée). Toutefois, les commandes en cours continueront à s'appliquer jusqu'à leurs termes.

4 Dispositions financières

4.1 Frais supportés par le coordonnateur

Les frais liés aux missions du coordonnateur ainsi que les frais de procédure amiable sont supportés par le coordonnateur.

En cas de contentieux et de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par le litige.

4.2 Remboursement de la part propre à chaque membre du groupement

Chaque membre n'est engagé par l'exécution des marchés communs qu'à hauteur de ses besoins propres.

Hypothèse 1 : jusqu'à 10 sites raccordés (≤ 10 sites raccordés)

Le coordonnateur est alors chargé de l'exécution administrative et financière des marchés communs.

A ce titre, il réceptionne les prestations, certifie le service fait, contrôle les factures correspondantes et règle les prestataires au nom et pour le compte des membres du groupement concernés.

Puis, le coordonnateur émet une demande de remboursement de la part qui revient à chaque membre concerné sous la forme d'un titre de recettes. Les titres de recette sont transmis par le Payeur Régional.

Les titres de recette sont émis annuellement et sont accompagnés d'un état récapitulatif des prestations consommées par le dit membre.

Les membres s'engagent à rembourser le coordonnateur dans les plus brefs délais à compter de la réception du titre de recette.

Hypothèse 2 : plus de 10 sites raccordés

Dans ce cas, les membres concernés du Groupement réalisent l'exécution administrative et financière des marchés communs pour ce qui concerne leurs besoins propres.

En conséquence, ils réceptionnent les prestations, certifient le service fait et règlent les factures pour ce qui relèvent de leurs commandes.

5 Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification.
La notification sera prise en charge par le coordonnateur ; elle consistera à transmettre par mail une copie de la version signée par tous les membres. La date de réception la plus tardive sera retenue comme date de notification.

La convention expire à l'échéance du dernier marché commun.

Toutefois, les parties conviennent que le coordonnateur restera chargé, même après expiration de la présente convention, du solde, de la mise en œuvre des garanties post-contractuelles, ainsi que des éventuels litiges et actions liés à la passation ou à l'exécution des marchés communs.

6 Avenants

Toute modification de la présente convention sera formalisée par avenant.

Ces avenants devront être approuvés par l'ensemble des membres du groupement.
Le coordonnateur prendra en charge la notification de ces avenants aux membres du groupement dans les mêmes conditions que la convention initiale.

7 Tribunal compétent

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention de Groupement de commandes sera du ressort du Tribunal administratif de Lille.

SIGNATURES :

Pour la Région, rôle de coordonnateur
du Groupement de commandes
Le Président du Conseil Régional,
Xavier BERTRAND

Pour Le Conseil Départemental de l'Aisne,
Laon,
adhérent du groupement de commandes,
Le représentant,
Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement :

Fait à , le

Notifiée et rendue exécutoire le

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP26_10533-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 026

Passation de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et octroi d'une dotation complémentaire pour les années 2020 et 2021

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 026**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2021, au nom et pour le compte du Département, avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) suivants :

- Association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),
- AID'AISNE,
- Association Médico Sociale Anne Morgan (AMSAM),
- AVENIR RURAL,
- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), en coopération avec la Communauté de communes du Canton de CHARLY-SUR-MARNE ;

2) Approuve le versement d'une dotation complémentaire en 2020 et 2021 par le Conseil départemental aux services, sous réserve de la conclusion d'un CPOM.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:56 +0100
Ref:20191213_094207_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP27_10528-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 027
Subvention d'investissement dans le domaine des Affaires Sociales

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **027**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'hébergement des personnes âgées 18AIDHEBPA - AP 2019-1 :

- au taux de 10 % d'un montant de 352 147 € TTC à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Vuidet » à LA CAPELLE pour la seconde phase des travaux d'extension et de restructuration,

- au taux de 30 % d'un montant de 3 600 € TTC à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Vuidet » à LA CAPELLE pour des travaux de mise aux normes du réseau électrique,

- au taux de 30 % d'un montant de 2 529,72 € TTC à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Vuidet » à LA CAPELLE pour le renouvellement d'équipement de lingerie,

- au taux de 30% d'un montant de 4 708,38 € TTC à la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne à LAON pour des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité,

- au taux de 30% d'un montant de 5 873,23 € TTC à la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne à LAON pour des travaux d'amélioration des chambres ;

2) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'hébergement des personnes porteuses d'un handicap 19AIDHEBPH - AP 2019-1 :

- au taux de 10 % d'un montant de 410 000 € TTC à l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé « L'Envolée » à CHAUNY pour les travaux d'extension de 15 places,

- au taux de 30 % d'un montant de 16 875 € TTC à l'Etablissement d'Accueil Non Médicalisé « L'Envolée » à CHAUNY pour l'équipement du mobilier de l'extension des 15 places ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 904 – Santé et action sociale, programme 18AIDHEBPA, AP 2019-1 et programme 19AIDHEPH, AP 2019-1.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:40 +0100
Ref:20191213_094207_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP28_10535-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 028

Avenants aux conventions de mise à disposition de M. Bilal CHARKAOUI et M. Arnaud POETTE auprès de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les deux avenants aux conventions de mise à disposition de M. Bilal CHARKAOUI et M. Arnaud POETTE entre le Département de l'Aisne et l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:29 +0100
Ref:20191213_094207_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP30_10524-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 030
Acquisition d'un ensemble immobilier à FERE-EN-TARDENOIS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 030**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition suivante, au vu de l'avis émis par le Service de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

Acquisition sur la commune de FERE-EN-TARDENOIS

Un ensemble immobilier sis 11 rue du Château, appartenant aux consorts ASSAILLY, cadastré section AN n° 3 pour une superficie totale de 9 a 65 ca moyennant un prix total de 376 000 € (frais d'agence inclus et mobilier compris), sous condition suspensive de non opposition à une déclaration de changement de destination en unité d'accueil d'enfants judiciairement confiés au Département, sous réserve de l'étude de faisabilité au regard des normes Etablissement Recevant du Public (ERP) et de l'analyse du dossier de diagnostics techniques qui devra être produit préalablement à la signature du compromis de vente ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, le compromis de vente, l'acte d'acquisition en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:02 +0100
Ref:20191213_094208_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP31_10488-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 031

Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations sur disponibles cantonaux
 # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N**° 031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE CHAUNY :
- une subvention relative à la commune de LA NEUVILLE-EN-BEINE, pour des travaux de voirie RD n° 568 rue du Marais, pour un montant de 8 125,00 € sur le programme 2019,

CANTON DE LAON-1 :
- une subvention relative à la commune de CREPY, pour des travaux de voirie Place de la Gare, pour un montant de 9 084,21 € sur le programme 2019,

CANTON DE TERGNIER :
- une subvention relative à la commune de DANIZY, pour des travaux de voirie VC n° 7 rue de l'Eglise, pour un montant de 10 071,60 € sur le programme 2019.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:00 +0100
Ref:20191213_094210_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h37
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP32_10512-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 032
Avis sur des documents d'urbanisme

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **032**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'EPPES et de MAIZY, et sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de la Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS, sous réserve de l'observation émise dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:54 +0100
Ref:20191213_094210_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 10/12/2019 à 14h38
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP33_10518-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 033

Convention fixant les modalités de réalisation et de financement des travaux de création d'un carrefour giratoire sur la RD 925 en desserte du site du Point du Jour sur la commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE et la Société d'Equipement du Département de l'Aisne dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières, auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage unique du Département, des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la D 925 sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SUR-AISNE, ainsi que de l'amorce de la voie d'accès au site du Point du Jour et le rétablissement de la promenade d'Illerrieden,

Le coût total de l'opération est estimé à 372 000 € HT arrondi à 450 000 € TTC. Le concessionnaire s'engage à prendre en charge la totalité du financement des travaux, déduction faite d'une participation du Département, soit un montant de 111 600 € HT, selon l'estimation actuelle des travaux. Cette recette sera imputée sur le chapitre 908 - Transports du Budget départemental ;

2) Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de rétrocession des terrains d'assiette du giratoire qui sera passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.10 14:28:20 +0100
Ref:20191210_111405_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP34_10497-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 034

Déclassement et reclassement de la RD 56 (Boulevard Bad Köstritz) dans la voirie de la commune de CHAUNY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale d'une section de la RD 56 située en agglomération du PR 14+572 jusqu'aux limites territoriales avec la commune d'OGNES (fixées aux PR 15+910 et PR 15+926 dans le sens CHAUNY/OGNES), voie dénommée « Boulevard Bad Köstritz », comprenant la chaussée et ses dépendances, sur une longueur de 1 346 mètres mesurée en axe de chaussée,

Ce transfert de domanialité interviendra à la date du versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état de la chaussée dont le coût est estimé à un montant de 125 000 € HT ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les conditions administratives et financières de ce transfert de domanialité et portant engagement d'entretien par la Ville de Chauny des aménagements réalisés sur le domaine public routier départemental des RD 1032 et 56 sur le territoire de la commune d'OGNES.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:34 +0100
Ref:20191213_094210_3-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h34
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP35_10523-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 décembre 2019

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 035
Régularisation foncière - Domaine de BEAUREGARD

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **035**,

Vu sa précédente délibération en date du 24 juin 2019, relative au rapport n° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, dans les conditions fixées au rapport du Président :

- d'acquérir la parcelle AK 22 en totalité pour une surface de 98 m², des consorts DROY, pour un prix de 1 500 €,

- d'accepter l'échange sans soulte consenti par les Consorts BIELA au Département, pour une surface totale de 39 m² contre une surface de 51 m² appartenant au Département.

Michel GENNESSEAUX

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:04 +0100
Ref:20191213_094210_4-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h37
Réference de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP36_10541-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 036

Représentation du Département de l'Aisne au sein de l'Etablissement Public Médico-Social de l'agglomération de CHATEAU-THIERRY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **036**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 315-11, R. 315-16 et R. 315-8,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des trois représentants du Département de l'Aisne au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Médico-Social de l'Agglomération de CHATEAU-THIERRY :

Trois candidatures sont déposées pour chacune des fonctions à pourvoir :

- celle de M. Georges FOURRE,
- celle de Mme Carole DERUY,
- celle de Mme Michèle FUSELIER.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nomminations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés, pour représenter le Département :

M. Georges FOURRE,
Mme Carole DERUY,
Mme Michèle FUSELIER.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:22:23 +0100
Ref:20191213_094211_1-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/12/2019 à 11h37
Référence de l'AR : 002-220200026-20191209-DECP37_10540-DE

DEPARTEMENT DE L'AISNE

_____

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

_____

Réunion du lundi 9 décembre 2019

_____

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, C. DERUY, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —
Mandats de : C. BLERIOT, M. CARREAU, M. COLLET, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, G. FOURRE, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 037

Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **037**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de lire, s'agissant du Canton d'HIRSON :

Organisme demandeur	**Intitulé et date de la manifestation**	**Subvention**	
		demandée pour 2019	**proposée pour 2019**
Association Landouzy en fête de LANDOUZY-LA-VILLE	Brocante verte, marché et artisanat le 5 mai 2019 à LANDOUZY-LA-VILLE	500 €	**584 € (et non 519 €)**

Ce qui porte le montant total de l'opération à 584 € et non à 519 € ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde la subvention suivante :

Association Landouzy en fête de LANDOUZY-LA-VILLE – Brocante verte, marché et artisanat le 5 mai 2019 à LANDOUZY-LA-VILLE 584 €.

MICHEL GENNESSEAUX
2019.12.13 11:21:43 +0100
Ref:20191213_094211_2-3-O
Signature numérique
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation, Le Directeur Général des Services